



Direction des mesures d'urgence

SMEAC ABRÉGÉ

Opération Vulcain

Projet : 405185

**MANIFESTATIONS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU
3 AU 6 FÉVRIER DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE
DE COVID-19**

PLAN D'OPÉRATION

CONFIDENTIEL

3 février 2022

Rédigé par : Cpt Martin Pichette 9844

Approuvé par : I/C Patrick Marchand 8552



CONFIDENTIALITÉ

Le présent SMEAC abrégé est destiné aux personnes ciblées dans la liste de distribution.

Toute reproduction est interdite sans le consentement écrit du directeur de la Direction des mesures d'urgence. Aucun élément de ce document ne doit être divulgué. Le présent volume est considéré comme matériel :

« CONFIDENTIEL »

****L'utilisation du genre masculin n'a pour but que d'alléger la lecture du texte**



Liste de distribution

Direction de la sécurité des réseaux de transport
Direction des communications et des relations internationales
Direction des enquêtes criminelles
Direction des mesures d'urgence
Direction des ressources humaines
Direction des services spécialisés en enquête
Direction des technologies et des acquisitions
Bureau de la sécurité de l'Assemblée nationale
Unité des opérations du réseau routier supérieur
Service d'intervention d'urgence
Service du renseignement et de la protection de l'État
Centre de vigie et de coordination des opérations
Directeurs de districts
Commandants de régions
Officiers des mesures d'urgences
Responsables des CGA
Directeurs des postes impliqués



TABLE DES MATIÈRES

1. SITUATION	7
DATE ET HEURE DE L'ÉVÉNEMENT	Erreur ! Signet non défini.
HISTORIQUE DE L'ÉVÉNEMENT	Erreur ! Signet non défini.
LES LIEUX DE L'ÉVÉNEMENT ET LEURS PARTICULARITÉS	Erreur ! Signet non défini.
LES CONSÉQUENCES ACTUELLES OCCASIONNÉES PAR L'ÉVÉNEMENT	7
LES RÉPERCUSSIONS FUTURES PROBABLES	Erreur ! Signet non défini.
L'IDENTIFICATION ET LE NOMBRE D'ACTEURS	8
2. MISSION	9
MANDAT PRINCIPAL	9
MANDAT INTERMÉDIAIRE	9
MANDATS SPÉCIFIQUES	10
3. EXÉCUTION	11
Éléments à considérer	Erreur ! Signet non défini.
Déploiement policiers	12
Ressources matérielles	12
Rôles des intervenants	13
Phases d'intervention	Erreur ! Signet non défini.
Phase 1 – Mobilisation du personnel	Erreur ! Signet non défini.
Phase 2 – Briefing	Erreur ! Signet non défini.
Phase 3 – Assignations	Erreur ! Signet non défini.
Phase 4 – Déploiement	Erreur ! Signet non défini.
Phase 5 – Démobilisation	Erreur ! Signet non défini.
4. ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	22
Dépenses	22
COMMANDEMENT	22
COMMUNICATIONS	23
Communications internes	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES	25
ANNEXE 1 LISTES DU PERSONNEL IMPLIQUÉ (INTERNE ET EXTERNE)	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 2 IMAGES DES LIEUX	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 3 ORGANIGRAMME DU POSTE COMMANDEMENT	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 4 TABLE DU POSTE COMMANDEMENT	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 5 CARTE DES PLANS D'OPÉRATION ...	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 6 PLANS D'OPÉRATION	Erreur ! Signet non défini.



Acronymes

Acronyme	Détails
BAN	Bureau de l’Assemblée nationale
BMU	Bureau des mesures d’urgence
BRS	Bureau du renseignement stratégique
CC	Centre de contrôle
CCU	Centre de commandement unifié
CO	Centre d'opération
CPM	Corps de police municipal
CRQ	Contrôle routier du Québec
CSR	Comité de sécurité routière
CVCO	Centre de vigie et de coordination opérationnelle
DECyb	Division des enquêtes en cybersurveillance
DG	Directeur général
DMU	Direction des mesures d’urgence
GOMU	Gestion des opérations en mesures d’urgence
GTI	Groupe tactique d’intervention
LSP	Loi sur la police
M/C	Maître-chien
MRO	Maintien et rétablissement de l’ordre
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMU	Officier des mesures d’urgence



O/O	Officier d'opération
ORO	Officier responsable de l'opération
OSCQ	Organisation de sécurité civile du Québec
ORSC	Organisation régionale de la sécurité civile
PC	Poste de commandement
RAPSIT	Rapport de situation
SDRM	Service de la diffusion et des relations médias
SECM	Service des enquêtes sur les crimes majeurs
SGPCT	Structure de gestion policière contre le terrorisme
SIU	Service d'intervention d'urgence
SMU	Spécialiste en mesure d'urgence/ Structure mesure d'urgence
S/O	Sous-officier
SPES	Service des projets en enquêtes spécialisées
SPVQ	Service de police de la ville de Québec
SQ	Sûreté du Québec
SRPE	Service de renseignements et de protection de l'État
TSC	Technicien en scène de crime
UORRS	Unité des opérations du réseau routier supérieur
UPGO	Unité de planification et de la gestion des opérations
USIO	Unité spécialisée d'intervention outillée
VR	Véhicule routier



1. SITUATION

La pandémie de COVID-19 qui sévit depuis mars 2020 partout dans le monde a généré plus particulièrement au Québec des impacts considérables sur les citoyens, les entreprises, le gouvernement et les municipalités. Les habitudes de vie ont été chambardées, des emplois ont été perdus et les médias ne parlent plus que de la propagation du virus. Plusieurs enjeux ont eu un impact sur le climat social, dont les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement et le fait que plusieurs secteurs de la société et de l'économie soient touchés et que l'accès aux soins de santé est engorgé. Dans ce contexte, des désordres sociaux et des manifestations sont survenues un peu partout en province et au pays, occasionnant des perturbations sur le réseau routier ou dans d'autres lieux stratégiques.

Le « convoi de la liberté » organisé par des camionneurs a fait converger au Parlement d'Ottawa le 29 janvier plusieurs milliers de manifestants qui étaient partis de différents endroits au Canada pour protester contre la vaccination obligatoire des camionneurs et pour demander la fin des mesures sanitaires liées à la COVID-19. Sur son parcours, le convoi a également attiré plusieurs centaines de sympathisants.

Après Ottawa, des supporters du mouvement de ras-le-bol à l'endroit des mesures sanitaires, veulent se déplacer des quatre coins de la province entre le 3 et le 6 février pour protester devant l'Assemblée nationale du Québec. Le syndicaliste Bernard « Rambo » Gauthier ainsi que l'organisateur du Festival des Gaulois en Beauce l'été dernier, Kevin Bilodeau, seraient parmi les organisateurs.

Des convois de voitures et de camions doivent partir de la Côte-Nord, de la Gaspésie et de la Beauce le 3 février pour se diriger vers Québec. Une partie des manifestants d'Ottawa pourraient également se déplacer pour protester devant l'Assemblée nationale. Le 5 février, d'autres convois en partance de St-Jérôme, Montréal et du Saguenay-Lac-Saint-Jean se dirigeraient aussi vers Québec.

Selon des publications relayées sur plusieurs pages Facebook, des milliers de personnes s'opposant aux mesures sanitaires ont déjà répondu présentes à cette manifestation. Des travailleurs du milieu de la construction disent également envisager de se joindre aux camionneurs.

Les manifestations prévues devant l'Assemblée nationale concordent avec le début des festivités du Carnaval de Québec, dont les activités se déroulent du 4 au 13 février au cœur de la colline Parlementaire. Le Palais de glace de Bonhomme, qui est un lieu phare du Carnaval, a notamment été érigé à la place de l'Assemblée-Nationale, là où les manifestants risquent de se rassembler.

LES CONSÉQUENCES FUTURES PROBABLES OCCASIONNÉES PAR L'ÉVÉNEMENT

- Les alentours de l'Assemblée nationale pourraient être perturbés par des manifestants
- Les accès aux édifices du Parlement pourraient être perturbés ou entravés
- Possibilité d'accès non désiré des manifestants au terrain et à l'édifice du Parlement
- Possibilité de méfaits sur les édifices du Parlement
- Possibilité d'arrestation



- Possibilité de maintien et rétablissement de l'ordre (MRO)
- Perturbation/débordement sur les autoroutes donnant accès à la ville de Québec

L'IDENTIFICATION ET LE NOMBRE D'ACTEURS

Divers groupes de camionneurs et de manifestants organisent des convois qui se dirigeront vers l'Assemblée Nationale du Québec. En date du 2 février, ces informations sont diffusées :

Jeudi et vendredi :

- Convoi de la liberté de la Côte-Nord vers Québec, organisé par Kevin Grenier (Bernard Gauthier). 33 participants et 85 intéressés.

Vendredi et samedi :

- Convoi « de la liberté » Gaspésie vers Québec, organisé par un citoyen. Ils couchent à Mont Joli et quittent samedi à 6h pour l'Assemblée nationale. Mobilisation inconnue.

Samedi :

- Convoi Beauceron vers le Parlement (départ à 8h de St-Lambert), organisé par Kevin Bilodeau. Environ 1000 participants.
- Manifestation « Convoi au Parlement » du Saguenay – Lac-St-Jean vers Québec, organisée par une citoyenne. 635 participants et 1400 intéressés.
- Manifestation « Tous unis pour la liberté-Québec-Support aux camionneurs de la Côte Nord », organisée par Québec debout-Capitale Nationale. Le rendez-vous est fixé à 11h devant l'Assemblée Nationale. 520 participants et 1100 intéressés.
- Manifestation pour « la fin de l'état d'urgence au Québec », organisée par Isabelle Villeneuve. Le rendez-vous est fixé à 12h devant l'Assemblée Nationale. 3800 participants et 8800 intéressés.



2. MISSION

MANDAT PRINCIPAL

- Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique
- Prévenir et réprimer le crime
- Assurer la sécurité des personnes et des biens
- Sauvegarder les droits et libertés

L'article 48 de la *Loi sur la police*, stipule :

« Les corps de police, ainsi que leurs membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et, selon leur compétence respective énoncée aux articles 50, 51 et 69, les infractions aux lois ou aux règlements pris par les autorités municipales, et d'en rechercher les auteurs ».

« Pour la réalisation de cette mission, ils assurent la sécurité des personnes et des biens, sauvegardent les droits et les libertés, respectent les victimes et sont attentifs à leurs besoins, coopèrent avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans leur composition, les corps de police favorisent une représentativité adéquate du milieu qu'ils desservent. »

L'article 50 de la *Loi sur la police* stipule :

« La Sûreté du Québec, corps de police national, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec. La Sûreté du Québec a également compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers ».

MANDAT INTERMÉDIAIRE

- Application du Code criminel.
- Application du Code de sécurité routière (CSR).
- Opération d'entrave majeure.
- Règlements municipaux de paix et bon ordre.
- La politique de gestion MES. URG. – 14 :
 - « Dans l'accomplissement de sa mission, la Sûreté est neutre à l'égard des parties en cause lors d'une manifestation. »
 - « Elle intervient uniquement dans le but de protéger la vie et la propriété et pour assurer à chacun le libre exercice de ses droits individuels ou collectifs reconnus par les lois. »
 - « Le policier doit conserver en tout temps une attitude de neutralité »
- Loi sur la santé publique



Il est important d'afficher une attitude professionnelle et de respecter scrupuleusement les règles d'éthique. Les policiers doivent demeurer continuellement neutres, objectifs et impartiaux afin de conserver la crédibilité essentielle au maintien de l'ordre. Les actions policières doivent également être réalisées en respect de la *Charte canadienne des droits et libertés de la personne* et des garanties qui s'y retrouvent, dont la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique.

Il y a cependant des limites au droit de manifester. Ainsi, les tribunaux ont affirmé à plusieurs reprises que la liberté d'expression :

- Ne constitue pas un passe-droit permettant de commettre un crime ;
- Ne protège pas les actes de violence ;
- Doit être exercée sous réserve d'une limitation raisonnable.

MANDATS SPÉCIFIQUES

- Protection des édifices de l'Assemblée nationale (voir les Plans extérieurs de l'Assemblée nationale à l'Annexe 1)
- S'assurer que les manifestants ne pénètrent pas sur le terrain du Parlement ainsi que dans les édifices
- Assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre à l'Assemblée nationale
- Assurer le contrôle de la circulation sur la rue des Parlementaires,
- Intervenir lors de désobéissances civiles ou de commissions d'infractions
- Assurer la sécurité de certains membres du gouvernement
- Maintenir une liaison avec le Service de police de la ville de Québec (SPVQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), Contrôle routier Québec (CRQ) et le Bureau de l'Assemblée nationale (BAN)
- Assister le SPVQ au besoin
- Assurer la fluidité sur le réseau routier supérieur aux abords de la ville de Québec
- S'assurer du respect des règles de santé publique et des mesures applicables
- Assurer une liaison avec les médias



3. EXÉCUTION

Préambule

L'exécution du présent plan d'opération vise le maintien et rétablissement de l'ordre devant l'Assemblée nationale dans le cadre des manifestations prévues au Parlement.

Selon le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence*, la SQ est responsable de la protection de l'Assemblée Nationale, qui est constituée des pavillons A, B, D, E, K et P (voir les Plans extérieurs de l'Assemblée nationale à l'Annexe 1). La SQ a également juridiction exclusive sur les espaces qui sont en vert sur le plan. Le seul édifice qui figure sur le plan et qui n'est pas inclut dans la constitution de l'Assemblée nationale est l'édifice C (Honoré-Mercier).

De plus, en tant que corps de police de niveau 6, la Sûreté doit en tout temps être en mesure d'assurer la prestation de services supérieurs et supplétifs auprès des corps de police municipaux du Québec advenant une demande d'assistance de de leur part dans le cadre de cette opération (du SPVQ dans ce cas-ci).

Éléments à considérer

- Méthodes de travail préventives à adopter pour protéger sa santé et sa sécurité dans le contexte de la pandémie (port d'équipement, décontamination des vêtements, distance à respecter, etc.)
- Mise à jour des renseignements pour la mobilisation d'effectifs (voir le Tableau de mobilisation à l'Annexe 3)
- Conférences et réunions (voir les modèles de briefing prévus aux Annexes 5 et 6).

Aperçu général

Sauf exception, toutes les situations relatives à l'application du présent plan sont traitées en conformité avec la LSP et la SQ collabore avec les différents ministères et organismes impliqués.

En tout temps, la SQ demeure sous l'autorité de son directeur général (DG) et conserve la responsabilité et l'autonomie de l'exécution de sa mission.

L'opération se déroulera du 3 au 6 février ou jusqu'à la conclusion des actions des manifestants.

- Le Centre de contrôle (CC) sera ouvert jeudi, vendredi, samedi et dimanche, pour assurer la coordination de l'événement. Des membres des cellules logistique, juridique et communications seront présents dans le CC (voir l'organigramme à l'Annexe 4).
- Un Centre d'opération mixte (CO) composé du District Est ainsi que de l'Unité des opérations du réseau routier supérieur (UORRS) sera en place au Quartier général de Québec, jeudi, vendredi, samedi et dimanche à partir de 7h (voir l'organigramme à l'Annexe 4).
- Le CO Nord sera ouvert jeudi et samedi à Baie-Comeau.



- Le CO UORRS sera ouvert samedi à Candiac.
- Un poste de commandement (PC) sera ouvert à l'Assemblée nationale jeudi, vendredi, samedi et dimanche à partir de 7h (voir l'organigramme à l'Annexe 4).
- Des partenaires externes seront également impliqués :
 - Un officier du Service de police de la ville de Québec (SPVQ) et un représentant du Contrôle routier Québec (CRQ) seront présents dans le CO mixte.
 - Un agent de liaison de la Sûreté sera présent dans le centre opérationnel du SPVQ
 - Le MTQ aura un PC d'ouvert près du QG de Québec dans lequel les images des caméras de surveillance du MTQ seront transmises ainsi que celles de la ville de Québec

Déploiement policier

Jeudi le 3 février : à partir de 12h, ■■■ factionnaires seront déployés pour assurer la sécurité des bâtiments et des membres du gouvernement qui siégeront au Parlement (■■■ à 12h, ■■■ à 16h et ■■■ à 19h). Par la suite, ■■■■■■■■■■

53 patrouilleurs autoroutiers seront également affectés sur le réseau routier supérieur pour encadrer les convois arrivant de Sept-Îles et du Lac-St-Jean (voir la planification de la surveillance du réseau supérieur à l'Annexe 3). Le SPVQ se joindra à nos patrouilleurs à Stoneham vers 16h pour encadrer l'entrée des convois dans la ville de Québec.

Vendredi le 4 février : ■■■ factionnaires (■■■ à 7h, ■■■ à 12h et ■■■ à 19h) et ■■■■■■■■■■ seront déployés pour assurer la sécurité des bâtiments du Parlement (à 8h, 11h et 14h, ■■■■■■■■■■). Aucun convoi n'est attendu à Québec cette journée-là.

55 patrouilleurs autoroutiers seront également affectés sur le réseau routier supérieur (voir la planification de la surveillance du réseau supérieur à l'Annexe 3).

Samedi le 5 février : ■■■ factionnaires (■■■ à 7h, ■■■ à 12h et ■■■ à 19h) et ■■■■■■■■■■ seront déployés pour assurer la sécurité des bâtiments du Parlement (à 8h, 11h, 14h et 19h, ■■■■■■■■■■). Des convois de la Beauce, de Montréal, du Lac-St-Jean et des groupes de Québec sont attendus devant l'Assemblée nationale. La mobilisation serait d'environ 7 500 personnes.

58 patrouilleurs autoroutiers seront également affectés sur le réseau routier supérieur (voir la planification de la surveillance du réseau supérieur à l'Annexe 3).

Dimanche le 6 février : ■■■ factionnaires (■■■ à 7h, ■■■ à 12h et ■■■ à 19h) et ■■■■■■■■■■ seront déployés pour assurer la sécurité des bâtiments du Parlement (à 8h, 11h, 14h et 19h, ■■■■■■■■■■).

Ressources matérielles

Certains équipements seront requis pour le bon déroulement de l'opération :

- Les pelotons MRO se déplaceront en Girardin
- Le restaurant de l'Assemblée nationale fournira les boîtes à lunch aux policiers déployés sur les lieux



- Des barrières bélier seront utilisées pour fermer les deux extrémités de la rue des Parlementaires

Les caméras de l'Assemblée nationale seront à notre disposition et diffusées dans le PC.

Rôles des intervenants

Les patrouilleurs auront comme mandat de contrôler la circulation sur les autoroutes.

Les factionnaires auront comme mandat de s'assurer de la sécurité des édifices en restreignant leur accès et les protégeant contre les méfaits et également de protéger le terrain non accessible aux manifestants.

Le mandat du peloton de MRO sera d'intervenir en cas de débordement de la part des manifestants.

Le Service de la diffusion et des relations médias (SDRM) aura comme tâche d'intervenir auprès des différents médias présents lors de cet événement.

Les phases opérationnelles

Phase 1 - Planification

Mobilisation MRO et préparation

Le déploiement des pelotons se modulera selon la présence des manifestants, leurs intentions et leur vigueur. Le continuum de la force sera respecté en suivant les cotes d'alerte. L'utilisation des irritants chimiques et des armes d'impact sera autorisée par le commandant (ou par le SMU le cas échéant) en relation avec les règles d'engagement, conformément à la procédure PR-GEN-09.

Gestion de foule en pandémie

Dans le cadre de la pandémie, les policiers doivent faire respecter les mesures de santé publique décrétées par le gouvernement du Québec et ajuster leurs interventions afin d'assurer la sécurité sanitaire des manifestants et la leur. À cet égard, considérant les risques de contamination et la complexité des activités de gestion de foule dans un tel contexte, les actions et stratégies suivantes sont privilégiées :

- Tenter de d'établir une collaboration en amont avec les organisateurs afin d'assurer une manifestation pacifique dans le respect des règles sanitaires ;
- Les policiers déployés à proximité de la manifestation doivent obligatoirement porter le masque de procédure ;
- Les interventions et techniques utilisées ne doivent pas, dans la mesure du possible, contribuer à rehausser le risque de contamination des participants ou du personnel policier ;
- Une communication constante entre les policiers et manifestants doit être maintenue afin de réitérer l'importance associée au respect des règles sanitaires, et ce dès leur arrivée au point de rassemblement ;



- Communiquer des avis formels à la foule advenant des infractions et les informer de leurs obligations et des peines dont ils sont passibles ;
- Favoriser des actions ciblées en périphérie afin de ne pas rehausser le niveau de tension, d'animosité et de confrontation avec les manifestants.
- Favoriser la signification de constat par courrier si le contrevenant est identifié ou connu afin de minimiser l'impact auprès des autres manifestants.

Dans le cas de débordement mettant en péril la sécurité des citoyens, des manifestants ou des policiers, ou encore la sécurité des biens :

- Avoir recours à aux ressources policières de façon judicieuse afin d'intervenir le plus efficacement possible et de contrôler tout comportement allant à l'encontre des lois, règlements et directives particulières.
- Le cas échéant, procéder aux arrestations jugées nécessaires, enquêter les auteurs et les traduire devant les tribunaux.
- Disperser les manifestants et rétablir l'ordre et la paix lors de commission d'infractions criminelles, d'agressivité et de violence.

Voir l'Annexe 10 pour la Procédure d'intervention – Gestion de foule en pandémie.

Plan d'utilisation d'irritants chimiques :

Suite à une pré-visite technique des lieux, lorsque c'est possible, un plan d'utilisation des agents chimiques est soumis au chef de peloton par les préposés aux irritants chimiques (PIC). Le chef de peloton le transmet au responsable du Service d'intervention d'urgence (SIU) pour approbation.

Seront considérés ;

- L'environnement (immeubles, hôpitaux, édifices publics, etc.)
- La météo (vents, température, humidité, etc.)
- La cote d'alerte
- La présence de non-manifestants à proximité
- Une porte (ou voie) de sortie pour les manifestants

Avis à la foule

Les avis à la foule sont déterminés par l'officier responsable de l'opération MRO (au PC) et effectués en fonction de la cote d'alerte. Le nombre de répétitions est déterminé selon l'ambiance et la compréhension du message par la foule. À la base les messages diffusés sont ceux préenregistrés, des indications supplémentaires pourront être diffusées pour préciser les endroits de dispersion si les gens semblent ne pas savoir où se diriger, ou pour rappeler les mesures sanitaires à respecter.

Équipement MRO

Étant donné le risque de contamination lors des interventions visant à repousser ou encadrer les manifestants :

- L'équipement complet en MRO incluant le port du masque à irritant chimique sera de mise pour l'ensemble des membres de pelotons.
- Les visières des casques devront-être baissées en tout temps.
- Le port de la cagoule est obligatoire.
- Pour les officiers qui dirigent les pelotons et qui sont en retrait, le port de lunettes protectrices remplace le port du masque, tant que ces derniers n'ont pas de contact avec les manifestants.



- Tout équipement contaminé par un liquide biologique devra être retiré et remplacé.

Arrestations

Advenant des arrestations sur le territoire de corps de police municipaux par les pelotons de MRO, les détenus seront remis aux enquêteurs du SPVQ qui assureront la suite des procédures. Tous les rapports pertinents à l'arrestation seront complétés par nos membres avant de quitter l'opération. Cependant, pour toute action visant la première ministre et les ministres, les dossiers d'enquête seront sous la responsabilité de la Sûreté du Québec. Dans un tel cas, la poursuite policière est intentée par le SPVQ ayant juridiction sur le territoire où l'infraction a été commise, si ladite infraction correspond à son niveau de service.

Gestion autoroutière

Conformément à sa mission, la Sûreté doit prévoir, en collaboration avec ses partenaires, les mécanismes qui seront déployés afin de limiter les impacts des divers rassemblements sur le réseau autoroutier supérieur et ainsi maintenir la fluidité de la circulation.

Espace aérien

La SQ et le SPVQ ont obtenu conjointement une restriction de vol au-dessus du secteur de l'Assemblée nationale. Des avis NOTAM¹ seront publiés pour informer les pilotes de cette restriction qui est en vigueur.

Phase 2 - Briefing

Un briefing général et/ou sectoriel est réalisé au matin à l'endroit spécifié par le chef de PC ou le sous-officier désigné comme tel. Des briefings sectoriels sont également réalisés auprès des membres spécialisés, dont les équipes MRO.

Les éléments suivants doivent se retrouver au briefing en plus de toutes les autres informations jugées pertinentes par le responsable de l'opération :

- Les informations générales concernant la pandémie de COVID-19 et les méthodes de travail préventives à adopter pour protéger sa santé ;
- Les mesures obligatoires en vigueur, issues des décrets gouvernementaux en lien avec la Loi sur la santé publique, pour les rassemblements et les manifestations, et les procédures policières qui s'y affèrent ;
- La responsabilité de l'opération relève de la DMU (voir rôles et responsabilités à l'Annexe 2);
- Les droits constitutionnels de manifestation et de réunion pacifique et leurs limites ;
- Le devoir de neutralité des policiers dans un contexte de manifestation ;
- Les rôles et responsabilités des membres des différents services impliqués ;

¹ Le terme « NOTAM » est une abréviation venant des mots anglais « Notice to Airmen », ce qui peut être traduit par « messages aux navigants aériens ». Au Canada, les avis NOTAM sont publiés par NAV CANADA, responsable de la navigation aérienne.



- Leur implication dans le dossier et l'organisation et/ou la désorganisation des manifestations ;
- La possibilité que les manifestants veuillent faire un coup d'éclat ;
- La situation générale et les objectifs de la mission ;
- Assurer la sécurité des membres du gouvernement et de l'environnement ;
- Assurer la sécurité des manifestants pacifiques ;
- Assurer la sécurité de l'Assemblée nationale ;
- L'administration, la logistique et la chaîne de commandement ;
- Les motifs d'intervention en vertu du Code de procédure pénale et du Code criminel ;
- Les scénarios d'intervention en matière de tireur actif.
- État de situation actuel.
- Partenaires impliqués.
- Attentes spécifiques.
- Précisions sur le RAPSIT.
- Logistique et équipement personnel nécessaire.

Voir l'Annexe 5 pour les éléments à aborder et l'Annexe 6 pour le briefing MRO.

Phase 3 - Assignment

Dès la phase de planification du plan d'opération « Vulcain », les centres de décisions sont ouverts conformément à la Structure des mesures d'urgence et les chefs s'assurent d'y assigner le personnel nécessaire.

En tout temps, le Centre de contrôle assure le suivi de l'évolution de la situation provinciale et émet les orientations opérationnelles, conformément aux différents plans d'opération en vigueur.

Factionnaires : à chaque jour lors de leur arrivée, ils se référeront au chef des factionnaires du PC de l'Assemblée nationale pour assignment dans les divers bâtiments.

Membres de pelotons MRO : [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]

Phase 4 - Déploiement

Il s'agit de la mise en œuvre de l'intervention policière en fonction du déroulement des événements et des cotes d'alertes suivantes qui y sont associées. La cote d'alerte 1 étant la situation la moins préoccupante alors qu'en évoluant vers la cote d'alerte 3, la situation devient de plus en plus menaçante.



CÔTES D'ALERTE		Niveau de menace
1	MANIFESTANTS PACIFIQUES ET COOPÉRATIFS	Faible : la sécurité n'est pas menacée
2	MANIFESTANTS AGITÉS RISQUE D'ACTES CRIMINELS OU DE DÉSOBÉISSANCE CIVILE	Modérée : la sécurité est menacée
3	MANIFESTANTS NON COOPÉRATIFS DÉBORDEMENTS, ACTES CRIMINELS, RISQUE D'ÉMEUTE	Élevée : la sécurité est grandement menacée
E	TIREUR ACTIF OU HOSTILE	Très élevée : menace imminente

En fonction de la situation qui prévaut, les différentes cotes d'alerte décrites ci-dessous s'appliquent à chacun des rassemblements, et ce pour l'ensemble de la province (districts et postes).

- Les dispositions à prendre en cotes d'alerte MRO (1 à 3) sont décrites pour trois phases tactiques d'intervention :
 1. Protection
 2. Dispersion
 3. Arrestation
- Les dispositions à prendre en cote d'alerte « E » sont spécifiques au tireur actif ou hostile.

Pour les interventions sur le territoire du SPVQ, cette dernière a la responsabilité d'intervenir et de prendre les actions appropriées, s'il y a lieu. La SQ interviendra, au besoin, selon la procédure habituelle de demande d'assistance et de ses rôles en services supérieurs et supplétifs, et selon le caractère national des événements en cours.

Voici les dispositions à prendre selon l'évolution des cotes d'alerte, pour chacune des trois phases tactiques d'intervention :

Cote d'alerte « 1 » :

L'événement se déroule bien. Il n'y a aucun élément perturbateur. Tous réagissent positivement aux directives de la police.

Les dispositions suivantes s'appliquent :

Niveau opérationnel

- Les centres de décision sont déjà ouverts.
- Chaque palier de la structure des mesures d'urgence suit l'état de progression de la situation et produit les « RAPSIT » selon la fréquence établie par le CC.
- Les unités opérationnelles concernées restent attentives à toute situation qui pourrait influencer l'évaluation de la menace, du risque et de la vulnérabilité, et répondent aux besoins de l'opération.
- Les factionnaires sont en vigie constante aux abords des édifices et sont en mesure d'identifier toute action ou menace éventuelle.
- Les échanges sont maintenus avec le SPVQ dans la gestion des rassemblements et avec les autres partenaires.



- Le PC et les CO planifient la mobilisation des effectifs requis en fonction de la cote d'alerte « 2 ».

Niveau tactique

Phase de protection

- Le responsable des factionnaires les positionnent sur les lieux stratégiques.
- Les factionnaires assignés à la surveillance agissent en mode (gestion de foule) et portent l'uniforme régulier.
- Les factionnaires effectuent au besoin de la sensibilisation pour le respect des mesures gouvernementales obligatoires en matière de santé publique.
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- S'il y a nécessité d'encadrement d'une foule en mouvement, l'encadrement de la foule aura lieu selon l'enseignement de la formation.
- Les avis à la foule s'effectuent selon les directives du PC.

Phase de dispersion

- Aucune manœuvre de dispersion nécessaire.

Phase d'arrestation

- S'il devait y avoir des arrestations, ces dernières seront des arrestations ciblées et seront effectuées dans la mesure du possible après la manifestation.

Cote d'alerte « 2 » :

Des manifestants sur les lieux sont agités et non coopératifs. Les policiers sont en contact avec le responsable de la manifestation. Des informations provenant des médias sociaux laissent croire à de possibles actes criminels ou désobéissance civile.

En plus des mécanismes déjà en place à la cote d'alerte « 1 », les dispositions suivantes s'appliquent :

Niveau opérationnel

- Le CC informe le Directeur (DMU), l'OMU et les partenaires impliqués de la situation et des changements de cote d'alerte ;
- Le CC amorce l'analyse basée sur les assises légales, la nécessité, l'urgence d'intervenir et la capacité d'intervention ;
- Le CC évalue la nécessité d'assigner les pelotons de MRO afin qu'ils soient déployés aux endroits appropriés ;
- Le CC envisage la mobilisation des ressources périphériques. Au besoin, le PC ou le CO avise les responsables du poste MRC et des postes de la SQ limitrophes de se rapprocher des limites de leur territoire respectif ;
- Le CC avise le SECM de se préparer à une mobilisation d'enquêteurs ;
- Le Bureau du renseignement stratégique (BRS) réévalue la menace que représente un sujet d'intérêt ou un groupe lors d'un événement ;
- Le BRS joue un rôle conseil envers le CC et de soutien envers les autres unités ;



- Les services internes de la SQ, tous les autres corps de police et les organismes partenaires maintiennent la liaison requise ;
- Le SDRM maintient les lignes de presse et avis divers à la population concernant les axes de déviation mis en place et autres considérations jugées pertinentes ;
- La DECyb réoriente la cybersurveillance afin de se concentrer sur l'événement ;
- La DECyb ajoute des ressources en cyber surveillance et pour le volet enquête ;
- Le chef du PC s'assure que tous les policiers impliqués dans l'opération sont informés de l'état de la menace en continu (sur les fréquences radio, si nécessaire).
- Le chef de PC s'assure que la manifestation est filmée par le technicien en scène de crime (TSC) et que des enquêteurs sont impliqués pour l'identification éventuelle de contrevenants si des actes illégaux sont commis ;
- Les PC et CO planifient la mobilisation des effectifs requis en fonction de la cote d'alerte « 3 ».

Niveau tactique

Phase de protection

- Le responsable des factionnaires augmente le nombre de factionnaires sur le terrain aux abords du rassemblement ;
- Le responsable des factionnaires s'assure que les policiers poursuivent les interventions verbales (respect du continuum de force) auprès des manifestants. Il se prépare à rapatrier les factionnaires, si basculement en MRO.
- Le chef du PC informe le CC du changement de la cote d'alerte.
- Le peloton MRO et l'USIO sont en préparation (habillement) dans les locaux prévus à cette fin.
- S'il y a encadrement d'une foule en mouvement, l'encadrement se fera selon l'enseignement de la formation.
- Si des interdictions sont nécessaires, le peloton MRO ou l'un de ses sections sera positionnée afin d'exécuter ces interdictions.

Phase de dispersion

- Aucune manœuvre de dispersion nécessaire.

Phase d'arrestation

- S'il devait y avoir des arrestations, ces dernières seront des arrestations ciblées et seront effectuées, dans la mesure du possible, après la manifestation.
- Si le peloton MRO n'est pas déployé sur le terrain, le responsable des factionnaires sera responsable de l'arrestation ciblée.

Cote d'alerte « 3 » :

La foule est agressive, elle est de plus en plus violente. Des objets sont lancés, des manifestants refusent toute entrée sur le site. Des informations



provenant des médias sociaux laissent croire à de fortes probabilités d'agressions et de débordements.

En plus des mécanismes déjà en place à la cote d'alerte « 2 », les dispositions suivantes s'appliquent :

Niveau opérationnel

- Si ce n'est déjà fait, le commandement de l'événement est basculé à l'officier responsable de l'opération (ORO) du MRO ;
- L'ORO du MRO, en lien avec le CC, envisage le déploiement du maître-chien, de l'arme de support, du TSC et de l'opérateur drone ;
- Le responsable du Groupe tactique d'intervention (GTI) est avisé de la situation et celui-ci évalue l'assistance nécessaire ;
- Le chef de PC envisage le déclenchement du *Plan de mobilisation d'urgence* au besoin ;
- Le chef de PC informe le CC en continu de la situation qui prévaut sur le terrain ;
- Le chef de PC prévoit les voies d'évacuations ;
- L'ORO du MRO déploie ses effectifs sur le terrain selon les stratégies d'intervention et les règles d'engagement en vigueur ;
- L'ORO du MRO s'assure de la coordination entre le MRO, l'USIO et les factionnaires ;
- Les effectifs sur le terrain se rendent disponibles à toute demande émanant des CO ou du CC.

Niveau tactique

Phase de protection

- Le peloton MRO se positionne sur le terrain, le chef de peloton le dirige en fonction de la menace.
- Le responsable des factionnaires retire ses effectifs du terrain et ceux-ci se dirigent selon le besoin.
- Si des encadrements sont nécessaires avec une foule en mouvement, l'encadrement sera fait par les membres du peloton MRO.

Phase de dispersion

- Si une dispersion est nécessaire, le peloton MRO repoussera les manifestants vers la zone identifiée d'avance, dans le but d'amener les manifestants vers une zone de libre expression.
- Suite à la dispersion, le peloton MRO effectuera une interdiction afin d'interdire le retour des manifestants au lieu de rassemblement.

Phase d'arrestation

- Dans le cas d'arrestations ciblées, celles-ci sont effectuées sous la responsabilité du chef de peloton et par l'une des équipes d'arrestation.



- Dans le cas d'arrestations multiples, le terrain et le nombre de manifestants est à considérer pour une manœuvre d'encerclement.
- Les individus arrêtés sont remis aux enquêteurs du SPVQ.

Cote d'alerte « E » :

Il y a présence d'un tireur actif, un tireur embusqué/barricadé ou une prise d'otage à l'extérieur; d'un véhicule bélier; d'un individu avec engin explosif.

Les dispositions suivantes s'appliquent :

Niveau opérationnel :

- Le chef de PC informe le CO, le CC et les partenaires du changement de cote d'alerte.
- Le chef du PC demeure en lien avec le CC dans l'objectif d'obtenir le support du responsable des enquêtes, du GTI et/ou des services ambulanciers ;
- Le CC s'assure que le lien est fait avec le comité stratégique de la SGPCT pour évaluation de son déploiement;
- Lorsque le tireur actif est localisé et confiné, ou barricadé ou en prise d'otage, le chef du PC transfère le commandement au responsable des enquêtes dans le but du déclenchement l'opération Filet II.
- Lorsque la menace a été neutralisée, le chef du PC s'assure d'isoler tous les policiers qui font partie de l'événement.
- Le chef du PC collabore avec le responsable des enquête et s'assure de faire protéger la scène de crime et de prendre charge de la couverture de l'événement.

Niveau tactique

- Déploiement du Peloton MRO si ce n'est déjà fait.
- La personne relevant la menace cri sur les ondes « **Cover, Cover, Cover** »
- Le chef de Peloton informe le PC de la situation et du changement de cote d'alerte.
- Le chef du PC lance sur les ondes : « **Code rouge** » ainsi que l'emplacement de la menace.
- Le chef du PC s'assure que tous les policiers impliqués dans l'opération sont avisés de la situation (toutes les fréquences radio);
- Tous les policiers demeurent à leur position tout en adoptant un positionnement sécuritaire.
- Les policiers se regroupent en Quad (préalablement établis) afin de s'organiser et aller confronter la menace.
- Si la menace est localisée mais mobile, les policiers (en Quad) à proximité tentent de limiter ses déplacements ou de diriger ses déplacements pour l'amener vers une zone à moindre risque.



- Le chef du PC s'assure qu'il n'y a pas d'autre menace, tant dans les périmètres intérieurs et extérieurs.

Phase 5 – Démobilisation

La démobilisation est réalisée de façon progressive selon ce que le chef de PC juge approprié en fonction de la situation qui prévaut.

Préalablement aux actions de démobilisation, une stratégie est développée par le palier le plus élevé de la structure de commandement, afin d'assurer une prise en compte des besoins régionaux ou provinciaux, et est coordonnée de façon étroite avec la Structure logistique. Toute démobilisation doit être préalablement approuvée par la DMU.

Le PC est fermé et les RAPSIT sont transmis à chaque échelon supérieur selon le mode de transmission déterminé (courrier électronique ou système de « Gestion des opérations en mesures d'urgence (GOMU) »).

Le chef de PC, assisté de l'ORO du MRO, fait un débriefing avec le personnel impliqué. Les rapports sont complétés avant le départ des troupes.

4. ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

ADMINISTRATION

Toute documentation relative à la planification et l'organisation de la présente est classée au dossier administratif sous la rubrique 611-20 selon la procédure de la politique de gestion établie à la SQ.

Dépenses

Toutes les dépenses seront attribuées à l'opération « OPS Vulcain et No. de projet 405185 ». Une autorisation GOMU est nécessaire pour toute dépense relative à l'événement.

5. COMMANDEMENT ET COMMUNICATION

COMMANDEMENT

En conformité avec les instructions de la DMU et la politique de gestion « MES. URG. 22 », les principes de commandement suivants s'appliquent :

- La structure des mesures d'urgence est mise en place pour cette opération;
- La structure de commandement possède trois paliers décisionnels :
 - Le Centre de contrôle (CC) de la DMU,



- Le Centre d'opération du district (CO),
- Le Poste de commandement (PC),

Note : Cette structure peut être modifiée pour répondre à un changement de stratégie opérationnelle (en structure aplanie, le PC relève directement du CC);

- Le **CC** gère l'orientation et le déroulement de l'ensemble de l'opération;
- Le **CO** contrôle l'opération à l'intérieur de son district et supporte le ou les PC;
- Le **PC** dirige l'opération sur le terrain ainsi que le personnel qui y est assigné;
- Le responsable du CO contrôle toutes les phases de l'opération à l'intérieur de sa région, selon les instructions de la DMU;
- Le chef du PC informe le CO du district sur une base régulière.

Les organigrammes des différents centres de décision (CC, CO et PC) se trouvent à l'Annexe 4.

COMMUNICATIONS

Communications internes

Toutes les informations pertinentes devront être acheminées au District concerné et à la DMU via les « Rapports de situation » (RAPSIT) à **7h30, 10h30, 13h30, 16h30, 19h** et par la suite si demandé.

REGISTRE D'OPÉRATION

Un registre d'opération doit être complété pour chaque opération en mesures d'urgence en utilisant l'application GOMU ou, en l'absence de support informatique, en version papier. Chaque registre d'opération doit être validé par le chef du centre de décision. Lorsque l'application GOMU est utilisée, le PC alimente le registre d'opération (log) et ce dernier peut être consulté par le CO et le CC. Le CO rédige également son registre d'opération qui peut également être consulté par le CC. Finalement, le CC rédige son registre d'opération dans l'application GOMU. Si le registre d'opération est rédigé en version papier il doit être transmis au palier supérieur selon le mode de communication convenu (numérisé ou télécopié) et selon la fréquence convenue.

ÉTAT DE SITUATION

Les rapports de situation (RAPSIT) sont soumis selon l'horaire établi par la DMU, soit à **7h30, 10h30, 13h30, 16h30, 19h** et par la suite si demandé (voir modèle à l'Annexe 8). Un exemple de RAPSIT comprenant divers éléments pouvant être bonifiés selon les besoins est annexé au présent plan. Il est possible que pour une opération spécifique, la DMU rédige un exemple et le soumette aux paliers inférieurs.



BRIEFING

Un aide-mémoire destiné aux officiers et membres impliqués est disponible à l'Annexe 5.

Les membres affectés à cette opération sont informés des principes encadrant les notions de refus de travail, les normes de sécurité et le contexte de travail pour l'ensemble du dossier. Les ordres de mission sont donnés suite au briefing. Chaque briefing est inscrit au registre d'opération.

DÉBRIEFING

Un débriefing sectoriel est complété à la fin de chaque relève par chaque groupe de travail et doit être documenté par le gestionnaire responsable de ce groupe. Des débriefings général et sectoriel doivent être effectués à la fin de l'opération en utilisant le formulaire débriefing (en annexe).

Communications avec les partenaires

Le personnel assurant la liaison avec les différents partenaires est identifié à l'avance et les conversations limitées à ces membres.

À cet effet, la Sûreté du Québec déploiera un agent de liaison au CO du SPVQ et le SPVQ fera de même dans notre CO.

Les autres communications avec les partenaires se font par les agents de liaison et les porte-paroles désignés.

Le CC maintient la liaison avec les différents organismes et partenaires.

Communications – Médias

La présence importante des gens des médias est à prévoir pour cet événement. La SQ est sollicitée pour commenter tout événement impliquant les forces policières. Un membre du SDRM sera dans le PC de l'Assemblée Nationale.

Une stratégie générale est élaborée en phase préliminaire. En matière de communication, les organisations partenaires dans l'opération participent à l'élaboration du plan de communication. La stratégie générale prévoit exposer la situation dans son ensemble, expliquer la position de la SQ et sa philosophie d'intervention.

La stratégie en matière d'affaires publiques prévoit une approche proactive. Elle tient compte :

- D'une approche stratégique auprès des médias écrits et électroniques;
- Du choix des gestionnaires de niveau approprié effectuant ces démarches;
- D'un point de presse tenu à la suite d'un incident afin de préciser le déroulement des événements. Ces rencontres se tiennent près des sites opérationnels. Les officiers d'opération (O/O) peuvent être activement impliqués lors de ces échanges;
- D'une ligne de presse claire et précise émise aux agents de communication pour répondre aux besoins ponctuels.

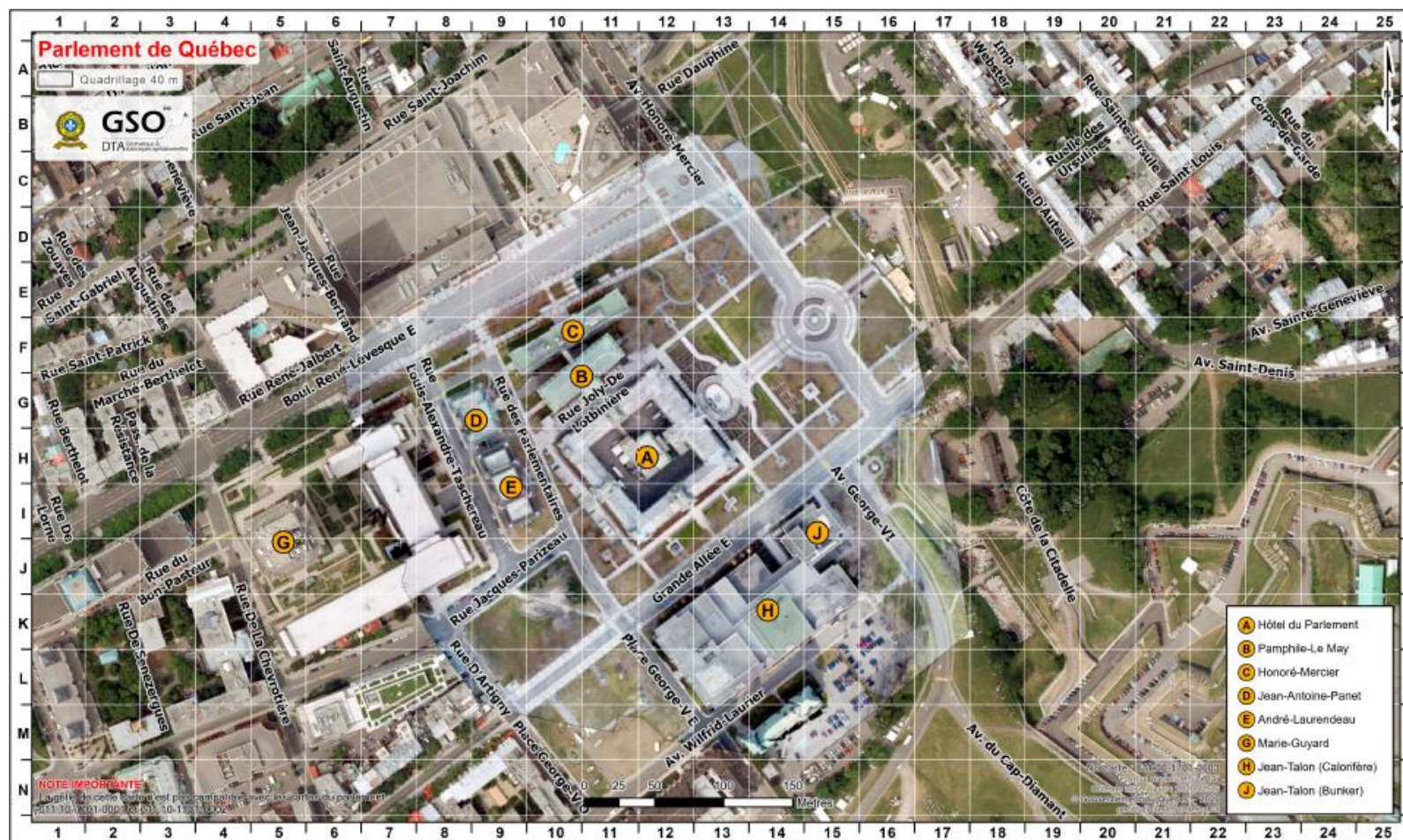


ANNEXES

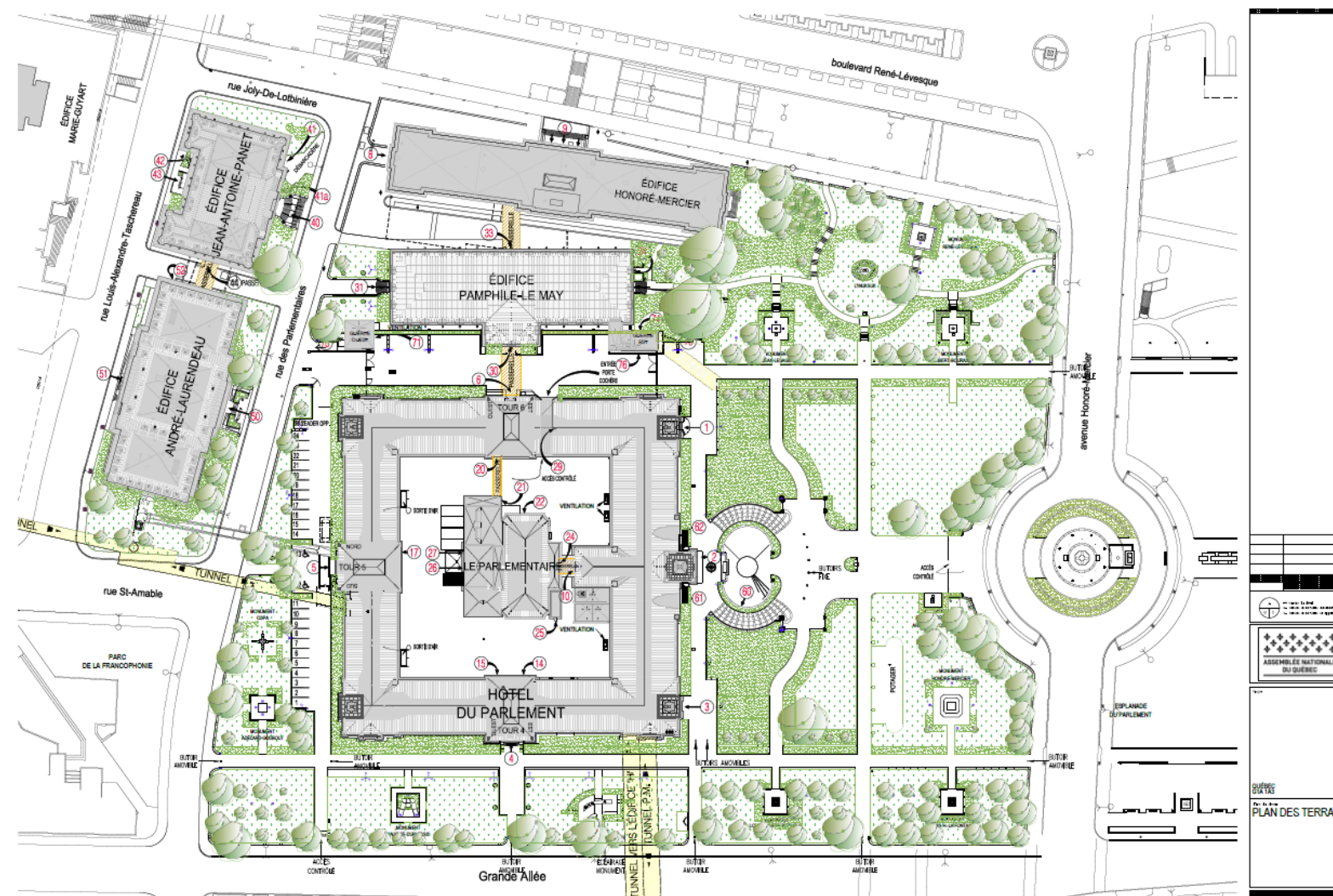
- 1- Plans extérieurs de l'Assemblée nationale
- 2- Rôles et responsabilités
- 3- Tableau de mobilisation et déploiement selon les cotes d'alerte
- 4- Organigramme des centres de décision
- 5- Modèle de briefing
- 6- Modèle de briefing du MRO
- 7- Rôles des centres de décision
- 8- Modèle de RAPSIT
- 9- Procédure d'intervention – Gestion de foule en pandémie
- 10- Plans des sites du Carnaval de Québec



ANNEXE 1 PLANS EXTÉRIEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Note : La SQ est responsable de la protection de l'Assemblée Nationale, qui est constituée des pavillons A, B, D, E, K et P. Le seul édifice qui figure sur le plan et qui n'est pas inclut dans la constitution de l'Assemblée nationale est l'édifice C (Honoré-Mercier).



Note : La SQ est responsable de la protection de l'Assemblée Nationale, qui est constituée des pavillons A, B, D, E, K et P illustrés sur le plan précédent. La SQ a également juridiction exclusive sur les espaces qui sont en vert sur le plan.



ANNEXE 2 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Rôle du directeur de la Direction des mesures d'urgence (DMU)

Le directeur de la DMU déclenche l'opération au niveau provincial ou identifie les régions concernées, il doit :

1. Mettre en place la structure des mesures d'urgence;
2. Assurer le contrôle de l'opération;
3. Désigner un commandant comme responsable du CC;
4. S'assurer de la disponibilité et de la collaboration des services de soutien au niveau du Grand quartier général;
5. S'adjoindre, au besoin, les organismes extérieurs à la Sûreté et solliciter leur représentation;
6. Informer le DGA à la Surveillance du territoire du déroulement de l'opération;
7. Décréter l'opération « Vulcain » et lorsqu'il juge que la situation l'exige décréter un horaire 12/12.

Rôle du commandant de l'UPGO

Pour la durée de l'opération, il doit :

1. Obtenir les ressources nécessaires au fonctionnement du CC;
2. Fournir le support aux régions, tant au niveau ressources financières, matérielles qu'humaines;
3. Diriger le personnel assigné au CC;
4. Coordonner et contrôler les activités du Centre de contrôle;
5. S'assurer d'obtenir des états de situation de l'opération, selon les besoins;
6. Soumettre des rapports de situation au directeur des mesures d'urgence ainsi qu'aux instances requises, selon les besoins;
7. Faire consigner au registre d'opération (GOMU) les événements et renseignements ainsi que les actions qui en découlent;
8. Établir une liaison avec les partenaires;
9. Communiquer les orientations tactiques ainsi que les chaînes de commandement pour les services spécialisés.

Rôle du spécialiste en mesures d'urgence

Pour la durée de l'opération, il doit :

1. Élaborer la planification de l'opération et prévoir les stratégies d'intervention, selon les événements planifiés ou en cours;
2. Déterminer les orientations tactiques, sur la base de l'évaluation de la situation et du renseignement détenu, et les partager au commandant MU;



3. Assurer le suivi de la gestion de l'événement auprès des officiers de la DMU.
4. Conseiller le commandant MU ainsi que le directeur de la DMU sur toute question touchant aux interventions relatives à la présente opération;
5. Agir à titre de personne ressource en mesures d'urgence auprès des officiers impliqués dans l'opération.

Rôle du commandant désigné

Pour son district (ou sa direction), il doit :

1. Déclencher l'opération au niveau de sa région et du ou des postes concernés;
2. Déployer la structure des mesures d'urgence à l'intérieur son district; voir à l'ouverture du CO et à l'assignation du personnel nécessaire à la gestion des opérations;
3. Maintenir une communication régulière avec le commandant de la DMU;
4. S'assurer de la disponibilité et de la collaboration des unités de support et de soutien de son district ou de sa région;
5. S'assurer que le plan d'opération « Vulcain » est appliqué pour chacun des endroits visés;
6. Maintenir des communications informelles avec le directeur du district ainsi qu'avec les élus et les directeurs des ministères et organismes impliqués.

Rôle de l'officier en mesures d'urgence (OMU)

Pour la durée de l'opération, il doit :

1. Soutenir le chef de CO dans la gestion opérationnelle des événements se déroulant sur le territoire;
2. S'adjoindre, au besoin, les organismes nécessaires à la bonne marche de l'opération;
3. Coordonner les activités des postes de commandement à l'intérieur de son district;
4. Préparer et maintenir un état de situation sur les événements;
5. Consigner au registre d'opération (GOMU) les activités de sa région ainsi que les actions qui en découlent;
6. Informer le commandant du déroulement de l'opération;
7. Consulter les registres d'opération (GOMU) des postes de commandement pour analyser le travail effectué et orienter la prise de décision pour les actions à venir;
8. Transmettre des états de situation au CC, selon la fréquence établie.

Rôle du chef de PC

Après évaluation de la situation, il doit :

1. Aviser son OMU;
2. Déclencher l'opération au niveau de son poste, après discussion avec l'OMU;



3. Diriger les activités du poste de commandement ou nommer un chef de PC à l'intérieur de son unité qui devient alors responsable du poste de commandement pour la durée de l'opération;
4. Diriger tout le personnel travaillant dans son poste de commandement en fonction de son plan de travail;
5. Nommer un officier responsable de l'opération pour diriger l'opération à partir du PC;
6. Faire accomplir la mission de la SQ selon le plan « Vulcain »;
7. Adresser ses besoins de personnel et d'équipement au CO de son district;
8. Obtenir la collaboration et la participation d'un CPM et/ou CPA lorsqu'applicable;
9. Informer son OMU du déroulement de l'opération;
10. Maintenir des liens de communications avec les responsables d'organismes locaux, dont les établissements scolaires;
11. Mettre fin à l'opération sur son territoire lorsque la situation est revenue à la normale, après discussion avec son OMU.

Rôle de l'officier responsable de l'opération (à l'intérieur du PC)

Le chef du poste de commandement identifie un officier qui devient responsable de l'opération et qui doit :

1. Procéder au briefing et débriefing du personnel à l'intérieur du PC;
2. S'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour exécuter la mission reliée à l'événement;
3. Diriger l'opération à partir du PC;
4. Orienter et maintenir des communications constantes avec l'officier d'opération sur le terrain et lui faire part des décisions et orientations;
5. Compléter un registre d'opération (GOMU) où sont consignés les événements ainsi que les actions prises;

Rôle de l'officier d'opération (O/O) (terrain)

1. Procéder au briefing et débriefing du personnel sous sa responsabilité;
2. S'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour exécuter la mission reliée à l'événement;
3. Tenir informé le responsable de l'opération au PC du déroulement de l'opération sur le terrain et lui faire part de ses besoins;
4. Diriger les opérations sur le terrain.



ANNEXE 3 MOBILISATION ET DÉPLOIEMENT

PLANIFICATION SURVEILLANCE DU RÉSEAU SUPÉRIEUR **OPS VULCAIN 405185 – 3 au 5 FÉVRIER 2022**
Unité des opérations du réseau routier supérieur – 5602 (UORRS)

1. **SITUATION** : Le réseau supérieur pourrait être affecté par une **MANIFESTATION DE CONVOI GÉNÉRAL DES AUTOROUTES DU QUÉBEC**.
- 1) **Convoi pour la liberté du Québec : **JEUDI 3 au SAMEDI 5 FÉVRIER** à partir de 08h00**
Lieu : Ponts et autoroutes du Québec | Participants : 1000 participants & 1400 intéressés
Organisée par : Québec Pro Choix, Rambo Gauthier, Liberté Freedom 2022, Vivre le QC libre, etc..
Détails : Partout sur les autoroutes du Québec, plusieurs convois se déplaceront vers Québec, soit à l’Assemblée Nationale. Ou vers Ottawa.
SQ : Mobilisation massive des effectifs dans les secteurs touchés par les déplacements.
- 2) **Renseignements supplémentaires** :
Plusieurs déplacements de camions et manifestations sur les viaducs sont prévus sur nos autoroutes du QC. Nous avons plusieurs départs dans la province qui vont convergés vers Québec et Ottawa
- 1) **Jeudi 3 Février : Convoi région Côte-Nord vers Québec, rte 138 vers Québec (ASS.NAT)** : Mobilisation inconnue
- a. Départ de Sept-Îles vers 06h00, Départ de Port-Cartier vers 07h00 et départ de Baie-Comeau vers 09h
- b. Départ de la Beauce vers Ottawa, tôt le matin et mobilisation inconnue
- 2) **Vendredi 4 Février : Convoi Québec en support au camionneur, Québec (ASS.NAT)** :
- a. Départ de St-Jérôme (WalMart) vers 06h00 pour Ottawa. Mobilisation 50
- 3) **Samedi 5 Février : Plusieurs convois prendront la route vers Ottawa et ASS.NAT** :
- a. 1 Départ Convoi Beauceron pour le Parlement : Mobilisation inconnue
- b. 1 départ Convoi Pont-Rouge pour le Parlement vers 08h00 de l’aréna de Pont-Rouge : Mobilisation 15
- c. 1 départ Convoi pour la liberté pour le Parlement vers 08h30 des Galeries d’Anjou : Mobilisation 15
- d. 1 départ Convoi pour la liberté pour Ottawa vers 08h30 des Galeries d’Anjou : Mobilisation +1000
- e. 1 départ Convoi du Saguenay Lac-St-Jean pour le Parlement vers 09h00 : Mobilisation +620
- Cependant l’hyper vigilance est demandé sur notre réseau supérieur afin de prévenir tout débordement.
SRPÉ : En vigie constant
2. **MISSION** : L’UORRS et les CSMRC augmenteront leurs niveaux de vigilance, des effectifs supplémentaires assureront le maintien de la fluidité de la circulation du réseau supérieur et préviendront d’éventuelles entraves ou comportements dangereux reliés aux déplacements. Des effectifs **encadreront** les convois, ils seront supportés par des effectifs déployés sur nos autoroutes, le long des trajets. Être en alerte maximale. Le responsable de l’opération est le Chef de CO Mixte Québec. **Lors de l’encadrement il n’y aura aucun gyrophare, ce n’est pas une escorte mais un encadrement, s’il y a commission d’une infraction au CSR ou CCR, nous allons intervenir**

3. **EXÉCUTION** : Augmentation de la vigilance et coordination avec les effectifs en place et mobilisés par le Chef de CO.

Équipes	Effectifs	Tâches
UORRS - DSRT Secteur Québec Effectifs REG/TS	1 O/O SGT Lerossignol 1 S/O 3 Février 2022 PACN : [REDACTED] PACA : [REDACTED] 4 Février 2022 PACN : [REDACTED] PACA : [REDACTED] 5 Février 2022 PACN : [REDACTED] PACA : [REDACTED]	– Surveillance et présence accrues aux tabliers Ponts de Québec & Pierre-Laporte. – Déploiement des effectifs UORRS le long du trajet en support aux effectifs des convois – Visibilité A20, A73 et opérations CSR conjointe avec CRQ – Déployer et prévoir des effectifs aux balances ciblés avec CRQ – Être en vigie constante : OPS CSR de façon soutenue. – Informer le S/O de toutes situations suspectes. – Demeurer en communication avec le S/O et être prêts à intervenir. – Le S/O en fonction devra tenir informé l’O/O de tous événements majeurs. – O/O en lien constant avec UORRS et les effectifs CSMRC ainsi que le CO – Prévoir 2 VAP à l’entrée des Ponts/Tunnels qui devront s’insérer à l’avant des convois à leur arrivé afin d’Avoir une force de frappe si blocage
UORRS – DSRT Secteur Gr.-MTL Effectifs REG/TS	1 O/O LT Chouinard 1 S/O AGT Lefebvre 1 S/O Salamagne 5 Février 2022 Laval : [REDACTED] Masc : [REDACTED] Vaudreuil : [REDACTED] MTL : [REDACTED] Candiac : [REDACTED] C-C : [REDACTED]	– Surveillance et présence accrues aux tabliers Ponts Jacques-Cartier. – Déploiement des effectifs UORRS le long du trajet en support aux effectifs des convois – Déploiement d’effectifs Pont Champlain, Tunnel LH Lafontaine et Pont Îles-aux-tourtes. – Vigie de l’autoroute Métropolitain A40 – Pont Charles de Gaulles – Visibilité et opérations CSR conjointe avec CRQ – Déployer et prévoir des effectifs aux balances ciblés avec CRQ – Être en vigie constante : OPS CSR de façon soutenue – Informer le S/O de toutes situations suspectes. – Demeurer en communication avec le S/O et être prêts à intervenir. – Le S/O en fonction devra tenir informé l’O/O de tous événements majeurs. – O/O LT Chouinard en lien constant avec UORRS et les effectifs CSMRC ainsi que le CO



		– Prévoir 2 VAP à l'entrée des Ponts/Tunnels qui devront s'insérer à l'avant des convois à leur arrivé afin d'Avoir une force de frappe si blocage
USSR DSRT	1 O/O LT Comtois 3 Février 2022 QC [REDACTED] 5 Février 2022 Mascouche [REDACTED]	– Se rapporter au CO en charge. – Encadrez les convois jusqu'à la destination finale. – USSR QC sera supporté par les CSMRC du District Est – Demeurer en communication avec le CO et les effectifs autoroutiers et être prêts à intervenir. – Tenir informé CO de tous événements majeurs le long des trajets et leurs positions. – Démantèlement de l'équipe compléter par le S/O en devoir et ou selon les besoins.
CSMRC Effectifs en TS	CSMRC Pont-Rouge O/O LT Turgeon [REDACTED] [REDACTED]	– Positionnez les véhicules sur les autoroutes lors du déplacement des convois. – OPS CSR de façon constante. – Grande visibilité sur le réseau routier supérieur – Informer l'O/O des situations inhabituelles. – Contacter le S/O responsable pour tous événements en lien avec le convoi. – Assistez, au besoin, les effectifs de l'USSR lors de leur passage dans vos secteurs – Déploiement possible vers les lieux névralgiques, selon les directives de l'O/O & S/O – Assurez une vigie. – Déployer et prévoir des effectifs aux balances ciblées avec CRQ
CSMRC Effectifs en TS	CSMRC Drummond O/O SGT Dumais [REDACTED] CSMRC St-Hyacinthe O/O SGT Drapeau [REDACTED] [REDACTED] CSMRC Vaudreuil O/O SGT Labrie [REDACTED]	– Positionnez les véhicules sur les autoroutes lors du déplacement des convois. – OPS CSR de façon constante. – Grande visibilité sur le réseau routier supérieur – Informer l'O/O des situations inhabituelles. – Contacter le S/O responsable pour tous événements en lien avec le convoi. – Assistez, au besoin, les effectifs de l'USSR lors de leur passage dans vos secteurs – Déploiement possible vers les lieux névralgiques, selon les directives de l'O/O & S/O – Assurez une vigie. – Déployer et prévoir des effectifs aux balances ciblées avec CRQ
CRQ	Effectifs secteur QC Présence CO LT Autour Effectifs TS Charlesbourg St-Augustin St-Étienne Présence autoroutes Présence balances Effectifs secteur MTL Présence CO (virtuel) Présence autoroutes Présence balances	– Positionnez les véhicules sur les autoroutes lors du déplacement des convois. – Visibilité et opérations conjointes CSR. Présence accrue sur nos autoroutes. – Informer l'O/O ou le responsable désignés des situations inhabituelles. – Contacter leur responsable pour tous événements en lien avec le convoi. – Assistez, au besoin, les effectifs SQ lors de leur passage dans vos secteurs – Procédez à l'ouverture des balances si nécessaire
Unités support	SRPÉ / CYBER	– Informer le S/O en temps réel des déplacements anticipés des groupes problématiques sur notre réseau.

4. ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Mobilisation : Les effectifs en place sont avisés de la situation, le CO Mixte Québec sera en charge de l'opération dans leur secteur respectif et seront en coordination afin de suivre l'évolution de la menace et le déroulement de l'opération.

Briefing : Déterminé par le CO Mixte Québec

- 1) Le briefing sera dirigé par le Chef des CO
- 2) Les O/O & les S/O concernés seront du briefing ainsi que les partenaires désignés
- 3) Par la suite, un briefing sectoriel sera effectué par secteur d'opération

ÉPI : Chaque membre devra avoir ses ÉPI

Budget : Opération VULCAIN 405185 (45-01)

5. COMMANDEMENT ET COMMUNICATIONS

Fréquence radio : Information transmise au chef d'équipe du CGA de Mascouche, Boucherville, Québec et BSLGIM.

Responsables en fonction CVCO : [REDACTED]	O/O UORRS Secteur Mauricie	LT Jean Desjardins	[REDACTED]
	O/O UORRS Secteur GR. MTL	LT Denis Chouinard	[REDACTED]
	O/O UORRS Secteur Rive-Nord	SGT Luc Lerossignol	[REDACTED]
	O/O CSMRC Louiseville	LT Hugo Fournier	[REDACTED]
	O/O CSMRC Joliette	LTE Audrey Lacharité	[REDACTED]
	O/O CSMRC St-Lin-Laurentide	LT Sylvain Villeneuve	[REDACTED]



	O/O CSMRC Shawinigan	LT Jean-François Desjardins	
	O/O CSMRC Pont-Rouge	LT Daniel Turgeon	
	O/O CSMRC Drummond	SGT Danny Dumais	
	O/O CSMRC Dunham	LT Stéphane Viens	
	O/O CSMRC Valleyfield	LT Pascal Gauthier	
	O/O CSMRC Maskoutain	SGT Mathieu Drapeau	
	OMU UORRS	LT Simon Ste-Marie	
	OMU District Mauricie	LT Sébastien Côté	
	OMU District Est	LT Sacha Dumont	
	OMU District Sud Estrie/CDQ	LT Philippe Morin	
	OMU District Sud Montérégie	CAPT Marc Durocher	
	Officier en dispo UORRS	LT Denis Chouinard	
Contacts UORRS Caméra Pont Jacques-Cartier : CO Candiac :	S/R Mascouche	UORRS - DSRT	
	S/R Laval		
	S/R PACN		
	S/R PACA		
	S/R Candiac		
	S/R MTL-Métro		
	S/R Cartier-Champlain		
	S/R Vaudreuil		
	S/R MRC des Chenaux	CSMRC Louiseville	
	S/R Autoroute Mauricie		
	S/R MRC Maskinongé P		
	S/R MRC Nicolet		
	S/R MRC Maskinongé Aux.		
	S/R MRC D’Autray P	CSMRC Joliette	
	S/R MRC Autray Aux.		
	S/R MRC Joliette		
	S/R MRC Montcalm	CSMRC St-Lin-Laurentide	
	S/R Ville de Shawinigan	CSMRC Shawinigan	
	S/R St-Hyacinthe	CSMRC St-Hyacinthe	
	S/R MRC Rouville		
	S/R MRC Lotbinière	CSMRC Pont-Rouge	
	S/R MRC Portneuf		

***Toute entrave de la circulation doit être communiquée rapidement dans la structure par l’O/O en charge sur le terrain vers le CO
***Toute démobilitation des effectifs en devoir sur l’OPS Vulcain et sur la relève doit être autorisé par la structure en charge, le cas échéant

6. RAPSIT
Ouverture des CO : 06h00
Horaire des RAPSIT : 07h30, 10h30, 13h30, 16h30, 17h00, fin des opérations
1 RAPSIT sera produit par chaque PC et envoyé au CC
Liste de distribution : Destinataire :

Autres partenaires si nécessaire

7. BILAN DES EFFECTIFS DE L’OPÉRATION

Manifestations Ass. Nat.	Date 2022-02-03		Date 2022-02-04		Date 2022-02-05	
	Régulier	TS	Régulier	TS	Régulier	TS
Poste Vaudreuil-Dorion						
Poste Candiac						
Poste Cartier-Champlain						
Poste MTL-Métro						
Poste Laval						
Poste Mascouche						
Poste PACN						



Poste PACA						
USSR Candiac						
USSR Mascouche						
USSR Québec						
TOTAL						

****Membres TS dans le tableau : horaire de jour 07h à 16**

PLANIFICATION – CO NORD CONVOI CAMION 03 FÉVRIER 2022

SITUATION

Le réseau routier de la région 41 pourrait être affecté par une manifestation en convoi en partance de Sept-Iles qui se rendra à l'Assemblée nationale en passant par Saguenay. Il s'agit du convoi de la Liberté dont une mobilisation de 42 participants et 95 intéressés est présentement envisagée.

MISSION

Les CSMRC augmenteront leur niveau de vigilance, des effectifs supplémentaires assureront le maintien de la fluidité de la circulation du réseau routier et préviendront d'éventuelles entraves ou comportements dangereux reliés aux déplacements. Des effectifs encadreront les convois, ils seront supportés par des effectifs de la relève régulière ainsi que par nos partenaires du CRQ et du MTQ. Les effectifs seront en alerte maximale. Le responsable de l'opération est le Chef de CO Nord. Lors des déplacements, nos effectifs s'assureront que les convois puissent entrer sur notre réseau de façon sécuritaire. Par la suite, ils seront encadrés lors de leur déplacement par l'ensemble des effectifs en place sur notre réseau. Les effectifs assureront la sécurité des usagers de la route, le respect du CSR et du Code criminel ainsi que la fluidité de la circulation en plus d'une visibilité sur le réseau routier. S'il y a commission d'une infraction au CSR ou CCR, nous allons intervenir.

EXÉCUTION

Augmentation de la vigilance et coordination avec les effectifs en place et mobilisés par le Chef du CO.

CONVOI 1 Jeudi 3 février

Convoi de la liberté région Côte-Nord vers Québec

- Organisé par Bernard Gauthier et Kevin Grenier;
- Horaire :

6h départ de Sept-Îles, stationnement du Wal Mart

7h départ de Port-Cartier, stationnement d'Irving

9h départ de Baie-Comeau, stationnement du Pétro Pass

10h30 Départ de Forestville, stationnement d'Ultramar

14h30 Chicoutimi, stationnement Hôtel Mont Valin

16h00 Stoneham, stationnement Truck stop Pétro

- Lieu : En direction de l'Assemblée Nationale
- Mobilisation : 42 participants et 95 intéressés

Mobilisation patrouille SQ :

4 effectifs dans 3 véhicules patrouilles encadreront le convoi tout au long de son trajet. Le chef de PC mobile sera placé en duo.

- Les effectifs du CS de Sept-Iles encadreront le convoi de Sept-Iles à Baie-Trinité.
- Les effectifs du CS de Baie-Comeau prendront le relai jusqu'au Restaurant Le Coronet à Sacré-Cœur.
- Les effectifs du CS d'Alma prendront la suite jusqu'à Stoneham
 - Trajet dans la ville de Saguenay : Le convoi va arriver par Chicoutimi-Nord, Pont Dubuc Sud, Bd St-Paul Sud, Bd Du Royaume Est, Bd Talbot Sud, jusqu'à l'Hôtel Mont Valin.

Mobilisation SM

- Le Service de police Saguenay supportera les effectifs SQ pour le passage sur leur territoire, soit de St-Fulgence jusqu'au km 217 de la Route 175, Parc des Laurentides.
- Les effectifs du SPVQ prendront l'encadrement complet du convoi à partir du truck stop au Pétro de Stoneham et pour la suite jusqu'au point d'arrivée.

Mobilisation CRQ

- CRQ Côte-Nord
 - Deux membres CRQ suivront le convoi de Sept-Iles à Port-Cartier et interviendront avec les véhicules présentant des défauts majeures;
 - Un membre CRQ sera positionné à Baie-Comeau;
 - Deux membres CRQ seront positionnés dans le secteur de Forestville et resteront en retrait jusqu'aux Escoumins.
 - Personne à contacter : Kathy Beaulieu [REDACTED]



- CRQ Saguenay
 - Deux véhicules CRQ seront à St-Fulgence et par la suite resteront en retrait prêts à intervenir au besoin. La possibilité d'ouvrir la balance à Laterrière est une avenue possible, au besoin.
 - Jean-François Beaulieu [REDACTED]
 - Claude Lajoie
 - Samuel Boulianne

Mobilisation MTQ

- Les effectifs du MTQ sont avisés de la situation et seront à proximité afin de nous supporter au besoin.

ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Mobilisation : Les effectifs en place sont avisés de la situation, la Lte Imbeault sera en charge de l'opération et sera en coordination afin de suivre l'évolution de la menace et le déroulement de l'opération.

Un briefing sera réalisé à 15h30 le 2022-02-02 par l'OMU en présence des officiers d'opérations et des chefs de PC concernés.

ÉPI : Chaque membre devra avoir ses ÉPI

Budget : Opération VULCAIN 405185 (45-01)

COMMANDEMENT ET COMMUNICATION

Des PC mobiles seront ouverts afin de coordonner les actions des convois réalisés sur leur territoire. Les PC seront sous la hiérarchie du CO CNSLSJ dirigé par la Lte Isabelle Imbeault.

CO CNSLSJ : [REDACTED]
Ouverture du CO : 05h30

- PC mobile Sept-Iles Yves Chouinard 10033 [REDACTED]
- PC mobile Baie-Comeau Sgt Martin Gauthier 10587 [REDACTED]
- PC mobile Roberval Michel Morency 9271 [REDACTED]

***Toute entrave de la circulation doit être communiquée rapidement dans la structure par l'O/O en charge sur le terrain vers le CO.

***Toute démobilitation des effectifs en devoir sur l'OPS Vulcain et sur la relève doit être autorisé par la structure en charge, le cas échéant.

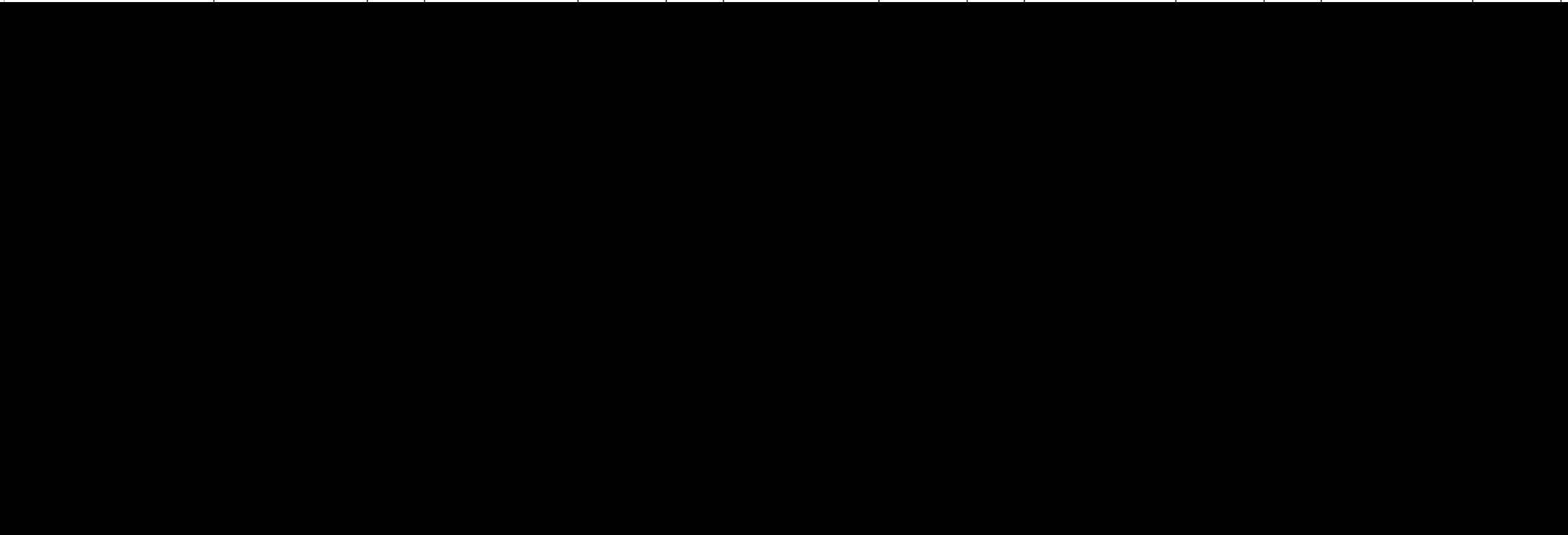
RAPSIT

Horaire des RAPSIT : Un premier sera produit à 07h15 et ensuite au trois heures jusqu'à la fin de l'opération
Les RAPSIT se feront de manière verbale à la Lte Isabelle Imbeault [REDACTED]



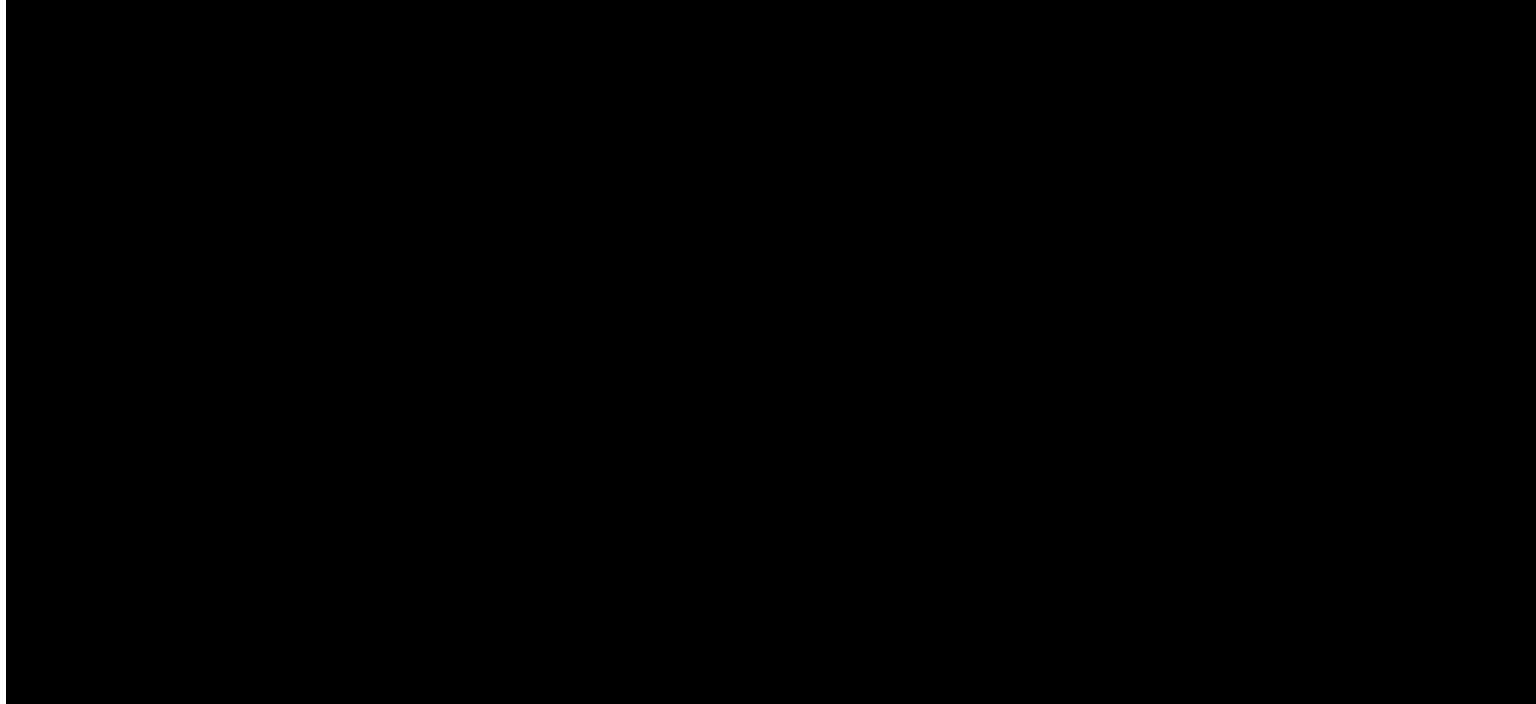
Mobilisation MRO

Mobilisation MRO	Lieux de rassemblement	Heure	Jeudi 3 Février	Hébergement	Heure	Vendredi 4 Février	Hébergement	Heure	Samedi 5 Février	Hébergement	Heure	Dimanche 6 Février	Hébergement
Québec													





Officiers pour les pelotons MRO



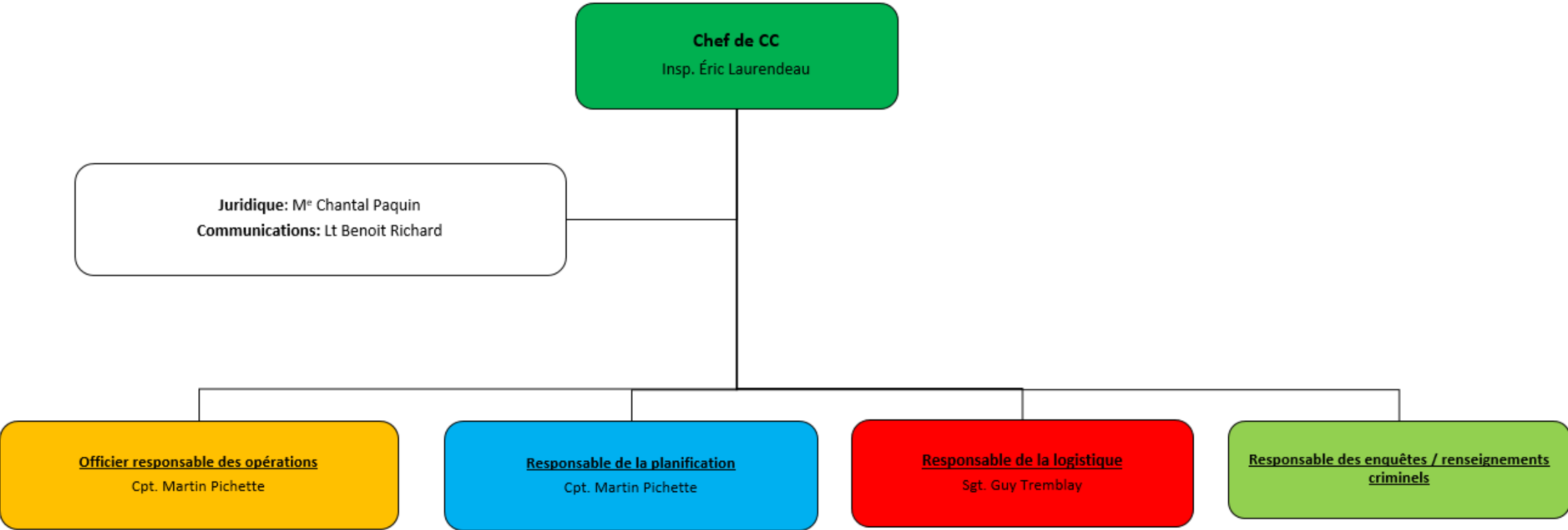


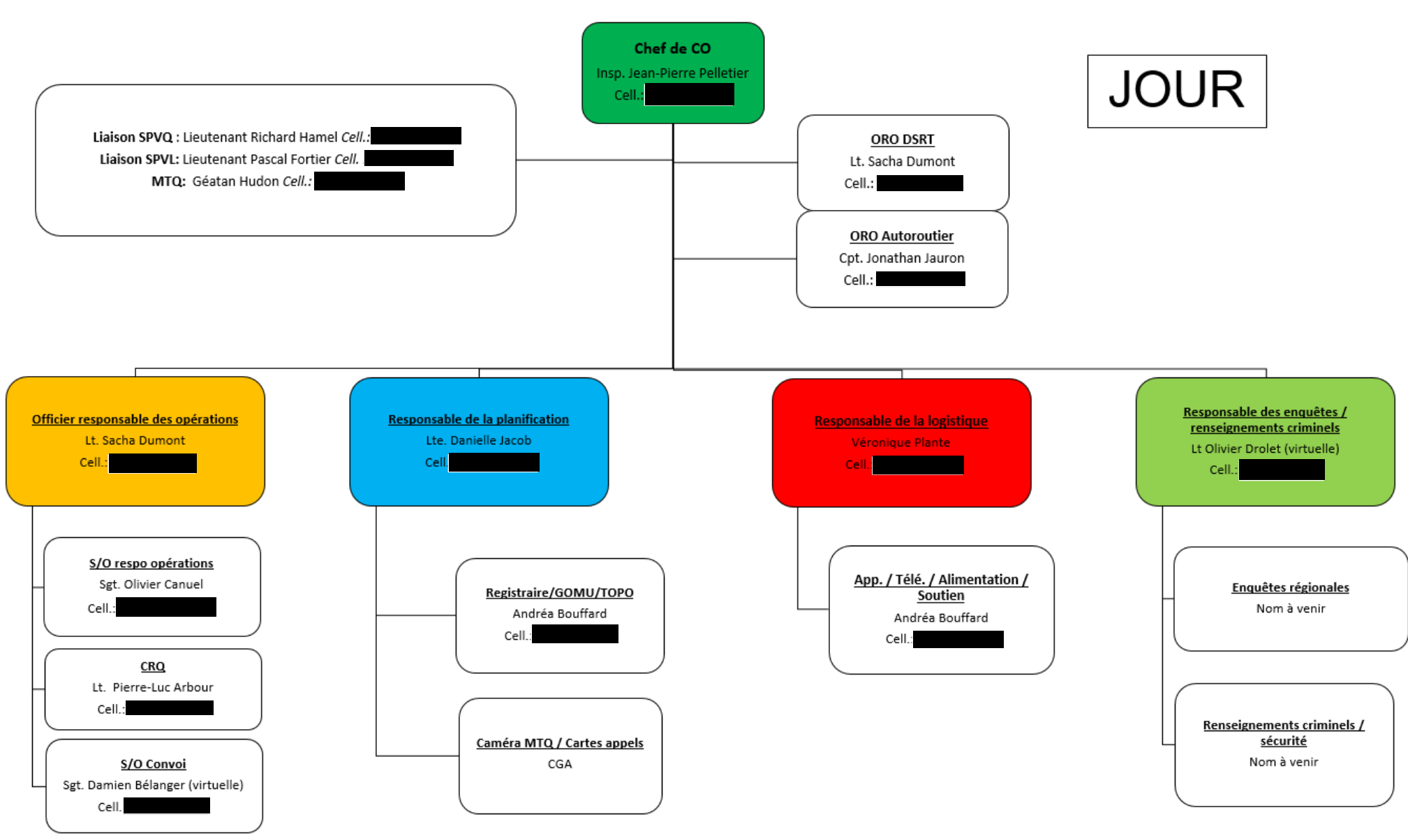
Horaire des factionnaires

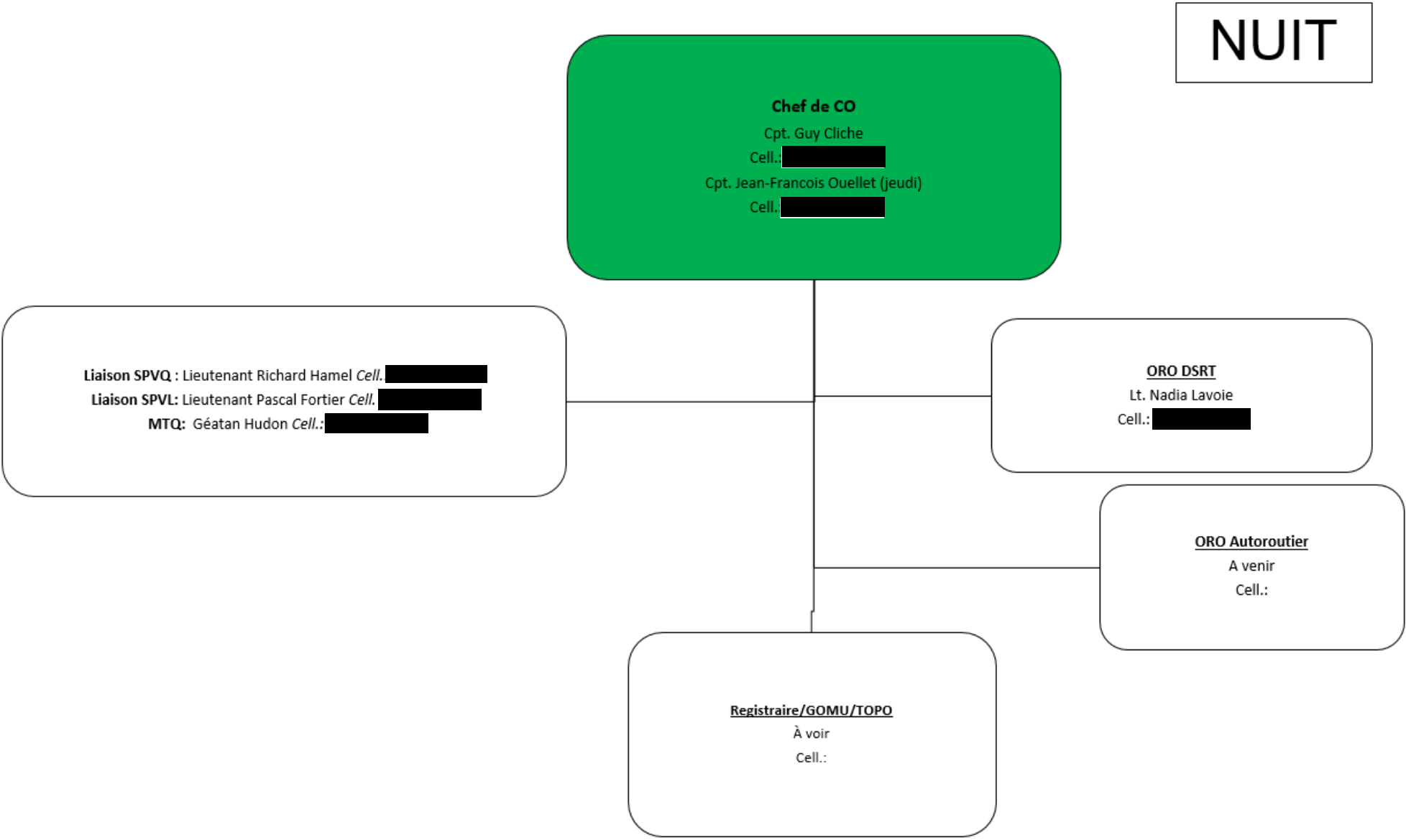
Jeudi 3 février	Vendredi 4 février	Samedi 5 février	Dimanche 6 février		

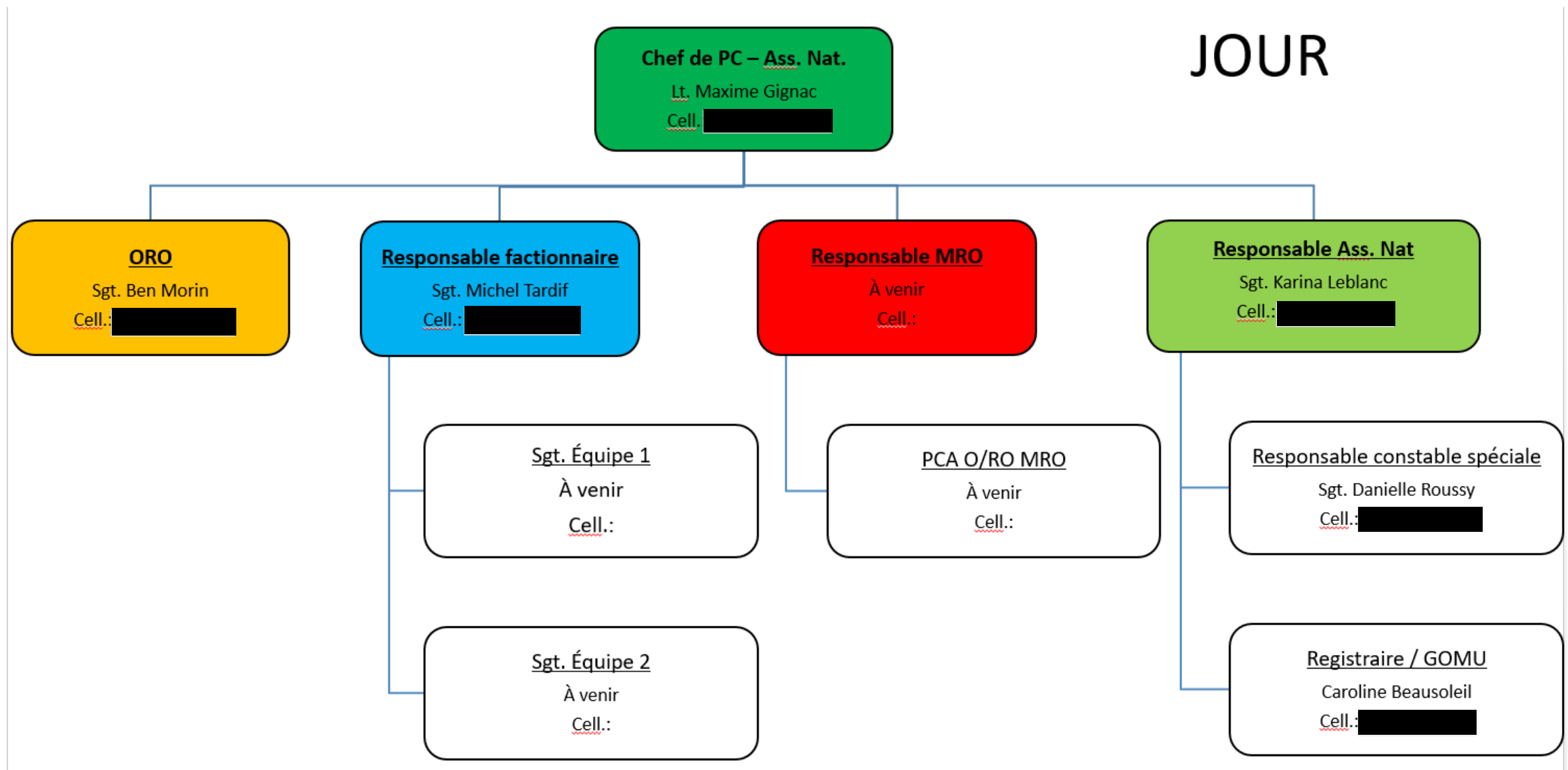


ANNEXE 4 ORGANIGRAMMES DES CENTRES DE DÉCISIONS



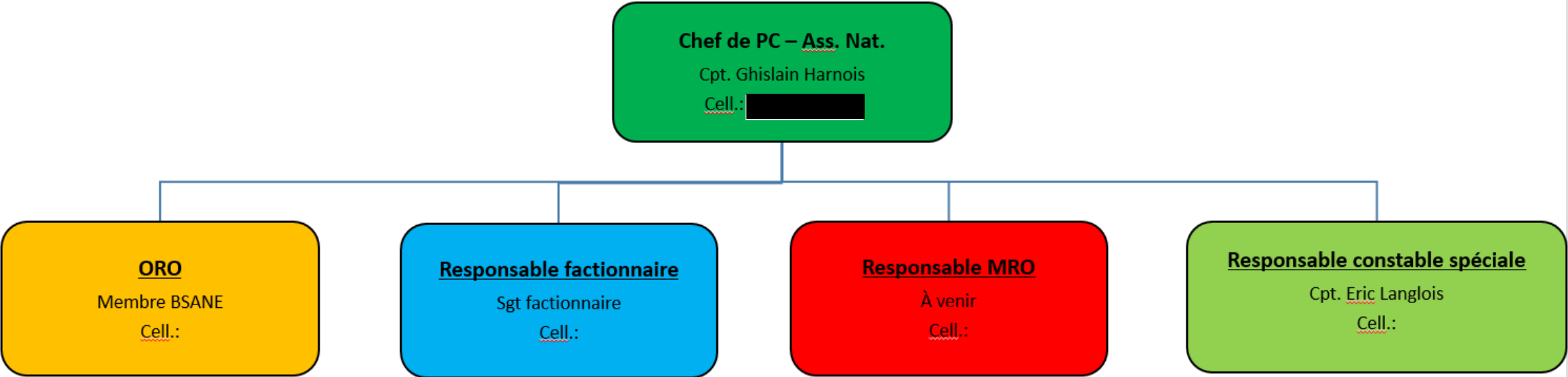








NUIT





ANNEXE 5 MODÈLE DE BRIEFING

Briefing des factionnaires

1. Situation sur l'ensemble du dossier :
 - a. l'historique de l'événement, la chronologie des dernières heures et l'état de situation actuel;
 - b. le déploiement des policiers et les mandats;
 - c. carte du territoire avec les secteurs opérationnels;
 - d. les individus d'intérêt et leurs coordonnées;
 - e. la liste des lieux d'intérêt.
2. La mission décrite en fonction des mandats principaux, intermédiaires et spécifiques.
3. La philosophie générale de l'intervention sur le territoire et les règles d'engagements.
4. La fréquence des patrouilles, les itinéraires planifiés, les conseils de prudence pour ne pas répliquer aux provocations et la surveillance des embûches.
5. L'attention particulière à apporter aux différents sites.
6. Le soutien disponible (GTI, technicien explosif, maître-chien, enquêteurs, bateaux, hélicoptères, véhicules de protection), etc.
7. La fréquence de communication radio utilisée et le cryptage, si disponible.
8. Tous les aspects reliés à la logistique et les autorisations requises.
9. La chaîne de commandement : dans les cas où vous allez dans un autre secteur, à moins d'avis contraire, vous vous rapportez à l'officier responsable de ce secteur.
10. Transmettre l'information sur les notions de refus de travail et les normes de sécurité.
11. La discipline, le professionnalisme et la discrétion, tant en opération que dans les restaurants, les hôtels, etc.
12. Le port de la veste pare-balles.
13. La présence des médias :
 - a. aucune déclaration à moins d'y être autorisé et accompagné d'un agent d'information du SDRM;
 - b. référer les médias à l'agent d'information et à l'endroit prévu pour les points de presse.



ANNEXE 6 BRIEFING DU MRO

1. La situation
2. La mission
3. L'exécution :
 - plan principal et plan de réserve;
 - force de réserve;
 - diversion;
 - stratégie de repli;
 - utilisation des équipements (boucliers, extincteurs, machineries lourdes, remorques, etc.);
 - discipline;
 - irritants chimiques;
 - télécommunications;
 - sensibilisation sur les armes;
 - répétition du rôle de chacun;
 - établir le convoi;
 - responsable du registre;
 - les enquêteurs;
 - techniciens vidéo;
 - fourgons cellulaires;
 - équipes d'utilisation d'armes d'impact;
 - sensibilisation sur les notes personnelles pour le suivi à la cour;
 - informations sur les manifestants (Sont-ils armés? Quels types d'armes? Quels sont les sites? Pierres? Cocktail Molotov?);
 - vérification des équipements;
 - couleurs attitrées aux pelotons.
4. L'administration et la logistique
5. Le commandement et les communications.



ANNEXE 7 RÔLES DES CENTRES DE DÉCISION

Rôle opérationnel du PC :

- **Accomplir** la mission selon le plan proposé;
- **Collaborer** avec les organismes partenaires et leurs représentants;
- **Gérer** le personnel du PC et l'officier d'opération sur le terrain;
- **Inform**er le CO de toutes actions significatives;
- **Alimenter** le registre d'opération du PC;
- **Contrôler** l'opération, le budget et les dépenses du PC;
- **Terminer** l'opération à la demande ou avec l'approbation du CO ou au CC (selon type de structure – complète ou aplanie);
- **Transmettre** une copie du registre d'opération du PC au CO ou au CC – Si autre que le progiciel GOMU (Gestion des opérations en mesures d'urgence);
- **Produire** les rapports de situation selon les instructions du CC-CO.

Rôle opérationnel du CO :

- **Accomplir** la mission selon le plan établi;
- **Activer** le CO;
- **Gérer** le personnel du CO et l'opération dans le district;
- **Collaborer** avec les unités du Quartier général du district et les organismes partenaires et leurs représentants;
- **Inform**er le CC du déroulement des événements et des actions prises en fonction du SMEAC et de l'orientation donnée par la DMU;
- **Alimenter** le registre d'opération du CO;
- **Analyser** les registres d'opération du ou des PC;
- **Contrôler** l'opération, le budget et les dépenses de sa région;
- **Terminer** l'opération, à la demande du CC;
- **Produire** les rapports de situation et topos selon les instructions du CC.

Rôle opérationnel du CC :

- **Planifier** : Rédiger les plans directeurs et approuver les plans régionaux;
- **Gérer** l'orientation et le déroulement de l'ensemble de l'opération;
- **Coordonner** les activités du CC et gérer le personnel du CC;
- **Collaborer** avec les services de soutien et organismes externes et leurs représentants;
- **Inform**er le DGA de la Surveillance du territoire ou le DGA désigné de la stratégie et des actions prises;
- **Maintenir** un état de situation permanent;
- **Alimenter** le registre d'opération du CC ;
- **Analyser** les registres d'opération du CO et du PC;
- **Contrôler** l'opération, le budget et les dépenses;

Autres informations	
Événement digne de mention	

Communications avec les médias

Suivi à venir :
Préparé par :
Titre :
Direction :

ANNEXE 9 PROCÉDURE D'INTERVENTION – GESTION DE FOULE EN PANDÉMIE

En plus des fondements relatifs à la gestion de foule établis dans la phase 1 (Planification) du plan d'opération Vulcain – Désordre social, les critères suivants devront guider l'intervention des policiers dans le cadre de manifestations.

LÉgalITÉ DE L'INTERVENTION

1. Les mesures décrétées par le gouvernement du Québec n'interdisent pas aux gens de manifester, mais leur imposent certains comportements dans la cadre de manifestations, dont la distanciation sociale et le port du masque.
2. Tant et aussi longtemps que la manifestation se déroule de manière pacifique (en l'absence d'infractions autres qu'aux règles de santé publique et de risques pour la sécurité des personnes et des biens), les policiers n'ont pas le pouvoir d'y mettre fin ou d'empêcher les gens de manifester;

NÉCESSITÉ ET URGENCE DE L'INTERVENTION

1. Tant et aussi longtemps que la manifestation se déroule de manière pacifique (en l'absence d'infractions autres qu'aux règles de santé publique de risques pour la sécurité des personnes et des biens), les policiers n'ont pas de raisons d'y mettre fin ou d'empêcher les gens de manifester;
2. Si la foule devient hostile ou si des infractions autres qu'aux mesures de santé publique sont commises, les policiers interviendront conformément aux phases d'intervention et aux cotes d'alerte prévues au plan d'opération. Selon les besoins, les effectifs en maintien et rétablissement de l'ordre seront déployés selon les règles d'engagement préautorisées. En amont de ce déploiement et de l'intervention des policiers, les éléments suivants devront être pris en considération :
 - a. Quelle est la situation? Combien de manifestants sont présents?
 - b. Quelle est la composition de la foule?
 - c. Quelles sont leurs intentions?
 - d. Quelles infractions ont été commises?
 - e. La sécurité des personnes et des biens est-elle compromise?

ENCADREMENT DE L'ÉVÈNEMENT

1. En amont de la manifestation

- a. Prendre contact avec les autorités de la municipalité concernée;
- b. Prendre contact avec les organisateurs de l'évènement pour leur rappeler les mesures de santé publique applicables, les constats qui peuvent être émis en cas d'infraction, le rôle ainsi que les pouvoirs policiers.
- c. Lorsque possible, positionner des véhicules policiers en périphérie de lieu prévu de la manifestation afin de sensibiliser les automobilistes qui auraient l'intention d'y prendre part.

- d. Évaluer la nécessité de mobiliser des effectifs supplémentaires ou des forces MRO et déterminer leur emplacement.

2. Avant le départ prévu de la manifestation

- a. Rencontrer les organisateurs, lorsque l'environnement et le contexte le permettent. Cette éventualité doit être évaluée au cas par cas.
- b. Échanger avec les manifestants présents, leur rappeler les mesures de santé publique applicables, les constats qui peuvent être émis en cas d'infraction, le rôle ainsi que les pouvoirs policiers.
- c. Informer les organisateurs ainsi que les manifestants que la manifestation sera filmée, le cas échéant.
- d. Positionner les policiers afin d'encadrer les manifestants et pouvoir suivre la marche, le cas échéant.

3. Pendant la manifestation pacifique

- a. Donner des avis à la foule (mesures de santé publique applications et constats émis en cas d'infraction).
- b. Tant que la manifestation demeure pacifique, limiter les interventions auprès des manifestants. Observer et noter les infractions commises (patrouilleurs et enquêteurs).
 - i. Si des participants quittent la manifestation, évaluer la possibilité de procéder à leur identification et, dans les meilleurs délais, à l'émission d'un constat (postal).
- c. Préconiser la gradation des actions policières; donner la chance aux contrevenants de se conformer aux règles de santé publique, notamment en procédant de manière périodique à des avis à la foule ou à des avis ciblés.
- d. Encadrer la manifestation. Conserver une distance acceptable et conforme aux règles de santé publique.

4. À la fin de la manifestation pacifique

- a. Intervenir de façon ciblée auprès des manifestants ayant commis des infractions aux règles de santé publique. Procéder à leur identification ou à leur arrestation en cas de refus. Dans les meilleurs délais, procéder à l'émission d'un constat (postal).
- b. Privilégier l'émission de constats postaux afin de limiter la durée des interventions auprès des contrevenants.

ANNEXE 10 PLANS DES SITES DU CARNAVAL DE QUÉBEC

